

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

ETAT PREVISIONNEL
des dépenses administratives
de la
COMMUNAUTE
pour l'exercice 1967 - 1968



Avril 1967

Sommaire

	Titre
- Introduction générale	
- Haute Autorité	I
- Parlement européen	II
- Conseils des Communautés européennes	III
- Cour de justice des Communautés européennes . . .	IV

ÉTAT PRÉVISIONNEL GÉNÉRAL DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE
LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

pour l'exercice financier 1967-1968

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Structure de l'état prévisionnel général :

Les états prévisionnels ci-joints ont été groupés suivant la présentation ci-dessus :

Section I : Haute Autorité (exercice 1967-1968)
 Section II : Parlement européen (exercice 1967)
 Section III : Conseil de ministres (exercice 1967)
 Section IV : Cour de justice (exercice 1967)

Il y a lieu de rappeler au sujet des différents exercices budgétaires que, conformément aux articles 2, 4 et 6 de l'arrêté portant modalité d'application de l'article 6 de la convention relative à certaines institutions communes certaines règles relatives à l'établissement et à l'exécution de la partie des budgets relative au secrétariat des Conseils des Communautés européennes et à la vérification des comptes y afférents (1), les états prévisionnels des Institutions communes et du Conseil couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1967. Par contre, l'état prévisionnel de la Haute Autorité couvre la période allant du 1er juillet 1967 au 30 juin 1968.

Conformément aux arrêtés ci-dessus mentionnés, les dépenses de fonctionnement du Parlement européen, de la Cour de justice et des Conseils sont réparties par fractions égales entre les Communautés européennes à l'exception de certaines dépenses particulières.

Données de l'état prévisionnel général :

Les crédits nets autorisés au titre de l'exercice 1967-1968 s'élèvent à 22 844 623,-- U.C. A.M.E. (2). Ce montant se décomposant comme suit :

Haute Autorité	17 693 234,--
Contribution de la C.E.C.A. au financement du Parlement européen ...	2 424 700,--
Contribution de la C.E.C.A. au financement des Conseils	2 156 266,--
Contribution de la C.E.C.A. au financement de la Cour de justice ...	570 423,--
Total général	22 844 623,--

(1) Publiés au Journal officiel des Communautés européennes en date du 16 décembre 1959.

(2) U.C. A.M.E. = 0,88867088 gr d'or fin.

ETAT PREVISIONNEL GENERAL DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE
LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

pour l'exercice financier 1967-1968

Décision de la Commission des présidents
prévue à l'article 78 paragraphe 3, du traité

arrêtant l'état prévisionnel général des dépenses
administratives de la Communauté pour l'exercice
financier 1967-1968

Les présidents des quatre Institutions de la Communauté européenne du charbon et de l'acier,
vu l'article 78, paragraphe 3, du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier,
vu les articles 1, 4 et 6 de l'arrêté portant modalités d'application de l'article 6 de la convention
relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes,
vu l'arrêté portant fixation de certaines règles relatives à l'établissement et à l'exécution de la
partie des budgets relative au secrétariat des Conseils des Communautés européennes et à la vérifi-
cation des comptes y afférente,
vu le commun accord réalisé entre la Commission des présidents et les Conseils de la Communauté éco-
nomique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique conformément aux arrêtés ci-
dessus concernant les parties séparées de l'état prévisionnel relatives aux Institutions communes,
vu le commun accord réalisé entre la Commission des présidents et les Conseils de la Communauté éco-
nomique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique concernant les effectifs et
les budgets des services communs aux trois exécutifs,

D E C I D E N T :

a) d'arrêter comme suit les effectifs des Institutions de la Communauté :

1081 emplois permanents pour la Haute Autorité dont :

949 emplois pour ses services propres (exercice 1967-1968)
36 emplois pour le Service juridique (exercice 1967)
54 emplois pour l'Office statistique (exercice 1967)
42 emplois pour le Service commun d'information (exercice 1967)

et 483 emplois permanents et 31 temporaires pour le Parlement européen (exercice 1967)
520 emplois permanents et 17 temporaires pour les Conseils (exercice 1967)
107 emplois permanents pour la Cour de justice (exercice 1967)

b) d'arrêter à 22 844 623,-- U.C. A.M.E. l'état prévisionnel général des dépenses administratives
de la Communauté pour l'exercice financier couvrant la période du 1er juillet 1967 au 30 juin 1968,
ce montant se décomposant comme suit :

Haute Autorité	17 693 234,-- U.C.
Contribution de la C.E.C.A. au financement du Parlement européen	2 424 700,-- U.C.
Contribution de la C.E.C.A. au financement des Conseils	2 156 266,-- U.C.
Contribution de la C.E.C.A. au financement de la Cour de justice	570 423,-- U.C.

Total général 22 844 623,-- U.C.

HAUTE AUTORITE

I N T R O D U C T I O N

Sous la double pression des produits pétroliers et du charbon importé, les ventes de charbon communautaire se contractent à un rythme jusqu'à présent rarement atteint dans l'histoire de la C.E.C.A. Les mines de fer de la Communauté doivent se mesurer avec le minerai de fer d'outre-mer qui arrive en Europe à un prix très compétitif. Enfin, les sidérurgies de nos six pays sont obligées de faire face à une concurrence plus âpre, à la fois sur les marchés communautaires et les marchés internationaux et doivent en même temps entreprendre de vastes opérations de rationalisation et de modernisation. Tel est le contexte économique qui domine l'état prévisionnel de la Communauté 1967-1968.

Sans doute l'application de la décision 3-65 qui autorise des aides aux charbonnages, la mise en place d'un mécanisme communautaire d'aides au charbon à coke, les mesures périphériques en faveur de la sidérurgie, les objectifs généraux "acier" qui préparent une politique à court et à long terme de la sidérurgie, sont autant de réponses que la Haute Autorité oppose à ces problèmes. Il n'empêche que pendant une période plus ou moins longue les entreprises de la Communauté connaîtront encore une situation financière difficile qui se reflètera nécessairement sur la politique budgétaire de la Haute Autorité. Tout d'abord une diminution du rendement des recettes de prélèvement est à envisager, diminution dont il est difficile de prévoir l'ampleur et la durée. Surtout du côté des dépenses, de nouveaux besoins apparaissent. L'accélération des transformations structurelles dans les trois industries de la Communauté exige une amplification des efforts de réadaptation. En année moyenne, les besoins en crédits de réadaptation ont rarement dépassé 3 à 4 millions U.C. Or, déjà pour la seule année 1966, plus de 16 millions U.C. ont été engagés par la Haute Autorité.

La Haute Autorité est bien déterminée à tout mettre en œuvre pour réussir cette réadaptation des hommes, des entreprises et des régions de la Communauté. Ceci implique, certes, une "politique d'économie". Par "politique d'économie", la Haute Autorité n'entend pas une réduction systématique et aveugle de toutes ses activités mais, au contraire, une redistribution et réallocation de ses ressources en fonction d'options raisonnées et raisonnables imposées par la situation présente de ses industries. Dans cette perspective, la réduction ou le freinage de certaines dépenses administratives a semblé s'imposer au profit d'actions prioritaires, en particulier la réadaptation.

De toute évidence, l'objet et l'ampleur des économies possibles dépendent largement de la structure même des dépenses administratives de la C.E.C.A. : tout d'abord, presque un tiers des crédits dépend de l'activité des autres institutions et la Haute Autorité seule ne peut pas dans ces domaines réaliser des économies.

En outre, une très large partie des dépenses de fonctionnement est pratiquement incompressible à courte échéance (contribution à l'école européenne, loyers, Comité consultatif, Journal officiel, etc.).

Enfin, plus de 60 % des crédits propres de la Haute Autorité concernent les dépenses de personnel qui ont une tendance naturelle à augmenter même en cas de maintien des effectifs au niveau actuel, sous la pression de la hausse du coût de la vie et du jeu normal de l'application du statut des fonctionnaires de la Communauté.

En dépit de toutes ces contraintes la Haute Autorité a réussi à stabiliser les crédits ouverts pour ses services propres au niveau de l'état prévisionnel précédent.

Les seules augmentations qui apparaissent à l'état prévisionnel général de la Communauté résultent donc uniquement de l'accroissement des crédits prévus pour les services communs et les institutions communes ainsi que le montre le tableau ci-après :

Répartition des crédits prévus à l'état prévisionnel général de la Communauté
entre la Haute Autorité, les services communs et les institutions communes

	Exercice 1966-1967	Exercice 1967-1968	Différence	en %
I. HAUTE AUTORITÉ (1)	15 207 820,--	15 212 400,--	+ 4 580,--	0,03 %
II. SERVICES COMMUNS (quote-part de la Haute Autorité)	2 163 783,--	2 411 834,--	+ 248 051,--	11,5 %
III. ARTICLE SPECIAL (2)	51 000,--	69 000,--	+ 18 000,--	35,3 %
<u>ETAT PREVISIONNEL HAUTE AUTORITE</u>	17 422 603,--	17 693 234,--	+ 270 631,--	1,55 %
IV. INSTITUTIONS COMMUNES (quote-part C.E.C.A.)	4 479 931,--	5 151 389,--	+ 671 458,--	15 %
<u>ETAT PREVISIONNEL GENERAL DE LA COMMUNAUTE</u>	21 902 534,--	22 844 623,--	+ 942 089,--	4,3 %
(1) Crédits nets pour les services propres et crédits spécifiques Haute Autorité pour les services communs.				
(2) Quote-part de la C.E.C.A. dans le paiement des pensions et allocations de départ des fonctionnaires sous statut C.E.E.-C.E.E.A. des institutions communes.				

Tout en ayant inscrit les montants ci-dessus au projet de l'état prévisionnel, la Haute Autorité est néanmoins obligée d'agir également sur les dépenses entraînées par sa contribution au fonctionnement des services communs et des institutions communes. Pour ce faire, elle a entrepris de réexaminer avec les autres instances concernées celles de ses contributions qui ne sont pas déterminées par le traité de Rome (secrétariat des Conseils et services communs).

Toutefois, puisque les budgets des institutions communes et des services communs pour l'exercice 1967 sont déjà arrêtés par les autorités budgétaires, les modifications demandées par la Haute Autorité ne pourraient entrer en vigueur qu'à partir du 1er janvier 1968. Sur le plan financier et de son budget, les effets de cette diminution se manifesteraient à partir du début du deuxième semestre de l'exercice 1967-1968. Cependant, sur le plan état prévisionnel le décalage dans le temps entre l'exercice financier de la Haute Autorité (1er juillet au 30 juin) et celui des institutions communes et services communs (année civile) a pour conséquence que ces réductions ne pourraient être prises en compte que dans l'état prévisionnel 1968-1969.

Quant à l'état prévisionnel lui-même, voici quelques observations supplémentaires :

I. DEPENSES DE PERSONNEL

Dans les conditions actuelles la Haute Autorité a décidé de maintenir les effectifs statutaires au nombre de 949 emplois, c'est-à-dire le même effectif autorisé pour l'exercice en cours.

La Haute Autorité tient, toutefois, à signaler qu'elle utilise, depuis plusieurs années déjà et avec l'autorisation de la Commission des présidents, un certain nombre d'auxiliaires que, dans la perspective de la fusion, on n'avait pas voulu intégrer dans les effectifs statutaires. La situation ainsi créée a pris un caractère artificiel dans la mesure où elle se prolonge. La Haute Autorité pourrait donc être amenée à réexaminer sous peu des aménagements limités rendus indispensables par l'évolution des tâches de la C.E.C.A. et une gestion rationnelle du personnel. Ces aménagements resteraient, bien entendu, dans les limites des crédits budgétaires inscrits à l'état prévisionnel.

Dans l'immédiat, la Haute Autorité demande pour certaines carrières et compte tenu de l'ancienneté des fonctionnaires de la Haute Autorité, une révision de la répartition des effectifs par grade étant donné que certains déséquilibres existent dans la répartition des effectifs entre les deux grades des carrières en question.

Le tableau des effectifs annexé à cet état prévisionnel indique le nombre des fonctionnaires, par catégorie et carrière, ainsi que la répartition des effectifs par grade.

Les crédits prévus pour les dépenses de personnel accusent une augmentation de 5,8 % par rapport au chiffre de l'exercice en cours. Cette augmentation résulte d'une part de la décision de la Commission des présidents d'augmenter le coefficient correcteur de 6,5 % pour tenir compte de la hausse du coût de la vie et, d'autre part, de l'augmentation statutaire d'échelon et de certaines charges sociales.

Quant au personnel auxiliaire et au personnel local, la Haute Autorité a décidé de maintenir pour l'exercice 1967-1968 le statu quo. Ici, également, la Haute Autorité a dû tirer les conséquences de l'augmentation du coût de la vie et a dû adapter les crédits à cette situation.

II. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement accusent une diminution sensible : c'est surtout dans ce domaine que la Haute Autorité compte réaliser des économies substantielles. Il faut cependant souligner que la Haute Autorité ne dispose plus, pour l'exercice prochain, que d'une marge de manoeuvre réduite de sorte que chaque augmentation du prix des biens et des services risque d'avoir des conséquences sur l'état prévisionnel de la Haute Autorité.

III. DEPENSES DIVERSES

Les dépenses prévues au chapitre III : "Dépenses diverses", accusent également une légère diminution. Quant aux crédits relatifs au financement de l'école européenne, une majoration assez importante est nécessaire. Il s'agit, en l'occurrence, de dépenses obligatoires auxquelles la Haute Autorité ne peut pas se soustraire. Cet accroissement est surtout le résultat de l'augmentation des traitements à la suite de l'application du coefficient correcteur sur les traitements du personnel ainsi que celle entraînée par l'application normale du statut du corps enseignant.

Par contre, la Haute Autorité a réalisé une économie importante sur les postes 331 et 333; en effet, elle a décidé de diminuer d'une manière importante ses contributions et subventions aux tables rondes, congrès et autres organisations.

Les crédits prévus au chapitre V concernent la participation de la Haute Autorité aux frais de l'Exposition universelle de Montréal. Ces crédits quoique non négligeables sont en légère diminution par rapport à ceux de l'exercice précédent.

RECAPITULATION PAR CHAPITRE DES CREDITS DE L'EXERCICE 1967-1968

	Crédits prévus 1967-1968	Crédits ouverts 1966-1967
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u>		
<u>Chapitre I</u> - Traitements, indemnités et charges sociales	10 338 200,--	9 773 800,--
<u>Chapitre II</u> - Dépenses de fonctionnement	3 655 000,--	4 239 340,--
<u>Chapitre III</u> - Dépenses diverses	875 500,--	876 700,--
<u>Chapitre IV</u> - Dépenses relatives aux services communs	2 867 534,--	2 624 533,--
TOTAL	17 736 234,--	17 514 373,--
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u>		
<u>Chapitre V</u> - Dépenses extraordinaires	223 000,--	254 000,--
TOTAL DES DEPENSES	17 959 234,--	17 768 373,--
<u>RECETTES DIVERSES DE CARACTERE ADMINISTRATIF</u>	- 335 000,--	- 396 770,--
TOTAL	17 624 234,--	17 371 603,--
Quote-part de la C.E.C.A. dans les dépenses relatives aux pensions et allocations de départ des fonctionnaires sous statut C.E.E. et C.E.E.A. des institutions communes	69 000,--	51 000,--
<u>MONTANT NET A COUVRIR PAR LE PRELEVEMENT GENERAL</u>	17 693 234,--	17 422 603,--

RECAPITULATION DES CREDITS DE L'EXERCICE 1967-1968

CHAPITRE	ARTICLE	POSTE	CREDITS 1967-1968	CREDITS 1966-1967
I	10	101	146 000,--	142 000,--
		102	28 500,--	26 400,--
		103	23 250,--	21 900,--
		104	17 000,--	14 800,--
		105	6 200,--	4 000,--
		106	p.m.	p.m.
		107	p.m.	p.m.
		108	45 150,--	27 000,--
	11	111	5 422 000,--	5 439 000,--
		112	870 000,--	870 000,--
		113	606 200,--	618 000,--
		114	29 800,--	33 000,--
		115	225 500,--	195 000,--
		116	802 000,--	812 000,--
		117	84 500,--	70 600,--
		118	875 000,--	421 000,--
		119	994 400,--	924 800,--
	12	121	4 000,--	3 000,--
		122	60 000,--	57 600,--
		123	42 000,--	35 000,--
		124	24 000,--	21 000,--
		125	15 600,--	20 600,--
		126	17 100,--	17 100,--
	TOTAL CHAPITRE I		10 338 200,--	9 773,800,--

CHAPITRE	ARTICLE	POSTE	CREDITS 1967-1968	CREDITS 1966-1967
II	20	201	263 000,--	266 000,--
		202	84 000,--	86 000,--
		203	131 500,--	138 000,--
		204	136 000,--	124 000,--
		205	34 600,--	35 500,--
		206	5 000,--	4 600,--
		207	20 000,--	18 400,--
		208	200 000,--	-
	21	211	15 000,--	24 000,--
		212	19 000,--	25 000,--
		213	30 200,--	76 100,--
		214	26 500,--	21 800,--
			90 700,--	146 900,--
	22	221	235 000,--	275 000,--
		222	260 000,--	269 000,--
		223	80 000,--	101 940,--
		224	28 000,--	28 800,--
		225	65 500,--	75 000,--
		226	74 700,--	101 900,--
			743 200,--	851 640,--
	23	231	464 000,--	450 000,--
		232	43 000,--	43 000,--
		233	55 000,--	73 000,--
			562 000,--	566 000,--
	24	241	220 000,--	265 000,--
		242	p.m.	100 000,--
		243	5 000,--	20 000,--
			225 000,--	385 000,--
	25	251	280 000,--	310 300,--
		252	620 000,--	895 000,--
		253	91 000,--	90 000,--
		254	60 000,--	75 000,--
		255	30 000,--	163 000,--
			1 081 000,--	1 533 300,--

CHAPITRE	ARTICLE	POSTE	CREDITS 1967-1968	CREDITS 1966-1967
	26	261	70 000,--	74 000,--
			70 000,--	74 000,--
	27	271	9 000,--	10 000,--
			9 000,--	10 000,--
TOTAL CHAPITRE II			3 655 000,--	4 239 340,--
III	32	321 322	630 000,-- 53 000,--	585 000,-- 59 200,--
			683 000,--	644 200,--
	33	331 332 333	12 500,-- 100 000,-- 80 000,--	16 000,-- 100 000,-- 116 500,--
			192 500,--	232 500,--
TOTAL CHAPITRE III			875 500,--	876 700,--
IV	40 41 42	401 411 421	567 070,-- 777 490,-- 1 522 974,--	529 390,-- 718 096,-- 1 377 047,--
TOTAL CHAPITRE IV			2 867 534,--	2 624 533,--
V	51 52	511 521	- 223 000,--	9 000,-- 245 000,--
TOTAL CHAPITRE V			223 000,--	254 000,--
	Art. sp.		69 000,--	51 000,--
	Recettes		335 000,--	396 770,--
TOTAL GENERAL			17 693 234,--	17 422 603,--

CHAPITRE I

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
10	<p>Président, vice-président et membres de la Haute Autorité</p> <p>Les traitements, indemnités et autres droits pécuniaires des membres de la Haute Autorité ont été fixés par le Conseil spécial de ministres au cours de sa réunion du 22 mai 1962 (Journal officiel no 62 du 19 juillet 1962). En date des 26 octobre 1964, 26 octobre 1965 et 7 novembre 1966, le Conseil a modifié sa décision du 22 mai 1962 (Journal officiel no 216 du 28 décembre 1964, Journal officiel no 195 du 17 novembre 1965 et Journal officiel no 225 du 6 décembre 1966).</p>	266 100,--	236 100,--	251 054,96

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par posté	
		1967-1968	1966-1967
101	Traitements de base (1)	146 000,--	142 000,--
102	Indemnités de résidence	28 500,--	26 400,--
103	Indemnités de représentation	23 250,--	21 900,--
104	Allocations familiales	17 000,--	14 800,--
105	Couverture risques accidents, frais de maladie et allocations à la naissance	6 200,--	4 000,--
106	Indemnités et frais lors de la prise et de la cessation des fonctions	p.m.	p.m.
107	Indemnité transitoire	p.m.	p.m.
108	Pensions (1) Le crédit tient compte des pensions à payer pour quatre anciens membres de la Haute Autorité ainsi que pour les veuves de quatre membres.	45 150,--	27 000,--

(1) Montants nets, donc après déduction de l'ajustement compensatoire.

CHAPITRE I

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
11	<p>Fonctionnaires statutaires et autres agents</p> <p>Le barème des traitements et le montant des indemnités et allocations diverses sont précisés dans le statut des fonctionnaires de la Communauté.</p> <p>Les crédits inscrits au présent article ont été calculés sur la base de la réglementation actuellement en vigueur; ils tiennent compte d'un coefficient correcteur de 112,5 %.</p>	9 909 400,--	9 383 400,--	8 087 893,36

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
111	Traitement de base Le crédit est calculé sur la base d'un tableau des effectifs comportant un total de 949 fonctionnaires (donc inchangé par rapport à l'exercice précédent). Le montant du crédit est le montant net donc après déduction de l'ajustement compensatoire prévu à l'article 106 du statut.	5 368 000,--	5 385 000,--
111bis	Indemnité forfaitaire temporaire	54 000,--	54 000,--
112	Indemnité de dépaysement Conformément à l'article 69 du statut, la plupart des fonctionnaires bénéficient d'une indemnité de dépaysement égale à 16 % du traitement de base. Compte tenu du fait qu'une partie du personnel - en général ceux qui ont la nationalité du siège - n'a pas droit à cette indemnité, le crédit a été calculé sur la base de 14,7 % du crédit brut relatif aux traitements de base et aux allocations familiales.	870 000,--	870 000,--
113	Allocations familiales (article 67 du statut). Ont été prévues : - Allocations de chef de famille. Cette allocation s'élève à 5 % du traitement de base. Etant donné qu'un certain nombre de fonctionnaires n'ont pas droit à cette indemnité, le crédit est calculé sur la base de 3,7 % du traitement de base brut. 212 000,-- - Allocations pour enfants et personnes à charge : Le montant de cette allocation est fixé à 1 100 FB par enfant ou personne à charge, l'évaluation est établie sur la base d'un pourcentage de 5 % du montant des traitements de base, et le montant total de cette allocation 294 200,-- - Allocations scolaires 100 000,--	606 200,--	618 000,--

CHAPITRE I

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
11	Fonctionnaires statutaires et autres agents (suite)	-	-	-

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédit par poste	
		1967-1968	1966-1967
114	Indemnités compensatrices (article 95 et 97 du statut) Le crédit est calculé sur la base de la situation actuelle mais un abattement a été opéré pour tenir compte des départs et des promotions	29 800,--	33 000,--
115	Couverture de risque de maladie, assurances accidents - Régime de maladie 168 000,-- La contribution de la Haute Autorité au régime de maladie est calculée sur la base de 2,5 % du montant des traitements de base et du coefficient correcteur de 112,5 %. - Assurance accidents 49 000,-- La charge patronale est calculée à raison de 0,85 % du montant des traitements de base - Remboursements spéciaux (article 72, paragraphe 3 du statut) 6 000,-- - Régime de maladie des titulaires d'une pension 2 500,-- <hr/> 225 500,--	225 500,--	195 000,--
116	Contribution au régime de pensions - contribution de 15 % du traitement de base pour les fonctionnaires bénéficiant des dispositions de l'article 101 du statut et de 12 % pour les autres fonctionnaires	802 000,--	812 000,--

CHAPITRE I

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
11	Fonctionnaires statutaires et autres agents (suite)	-	-	-

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
117	<p>Frais de voyage à l'occasion du congé annuel, allocations diverses, secours</p> <p>Il est prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais de voyage à l'occasion du congé annuel (article 8 de l'annexe VII du statut) 65 000,-- - allocations en cas de naissance (article 74 du statut) 5 500,-- - allocations en cas de décès (article 70 et 75 du statut) 9 000,-- - secours extraordinaire (article 76 du statut) 5 000,-- <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p style="text-align: right;">84 500,--</p>	84 500,--	70 600,--
118	<p>Ajustement des rémunérations en fonction du coefficient correcteur (article 64 du statut)</p> <p>Les crédits ont été fixés compte tenu d'un coefficient correcteur de 112,5 % (décision de la Commission des présidents du 20 décembre 1966). Ce crédit devra être augmenté si la Commission des présidents décide d'augmenter le coefficient correcteur en cours d'exercice.</p>	875 000,--	421 000,--

CHAPITRE I

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
11	Fonctionnaires statutaires et autres agents (suite)	-	-	-

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
119	<p>Heures supplémentaires et autre personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - heures supplémentaires (après déduction de l'ajustement compensatoire) 31 500,-- - agents locaux 282 000,-- - conseillers spéciaux 26 900,-- - agents auxiliaires 460 000,-- - interprètes free-lance 110 000,-- - correcteurs free-lance 84 000,-- <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p style="text-align: right;">994 400,--</p> <p>Les crédits prévus pour les auxiliaires et les agents locaux accusent une augmentation importante par rapport à ceux de l'exercice 1966-1967. L'augmentation des crédits est uniquement la conséquence des adaptations successives des rémunérations des agents locaux à l'indice du coût de la vie et au coefficient correcteur pour les agents auxiliaires.</p> <p>Rappelons, également, que la Haute Autorité n'a plus présenté d'augmentation de son effectif depuis que la fusion des exécutifs a été envisagée, sauf pour certaines tâches qui lui sont spécifiques. Il n'en reste pas moins que l'activité courante de la Haute Autorité a continué à se développer pour les besoins de laquelle elle a été obligée de recourir à du personnel auxiliaire. Malgré le blocage du cadre pour 1967-1968 la Haute Autorité n'a inscrit au sous-poste "agents auxiliaires" que les crédits nécessaires au <u>maintien</u> des auxiliaires en service.</p> <p>La plupart des interprètes free-lance et correcteurs free-lance travaillent également pour d'autres institutions.</p>	994 400,--	924 800,--

CHAPITRE I

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
12	Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonctions, de la cessation des fonctions et des mutations	162 700,--	154 300,--	160 717,96
<u>TOTAL DU CHAPITRE I</u>		<u>10 338 200,--</u>	<u>9 773 800,--</u>	<u>8 499 666,28</u>

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
121	Frais de voyage (article 7, annexe VII du statut)	4 000,--	3 000,--
122	Indemnité d'installation et de réinstallation (article 5 et 6, annexe VII du statut)	60 000,--	57 600,--
123	Indemnités journalières (article 10, annexe VII du statut)	42 000,--	35 000,--
124	Frais de déménagement (article 9, annexe VII du statut)	24 000,--	21 000,--
125	Indemnité d'incompatibilité (article 100 du statut)	15 600,--	20 600,--
126	Indemnité en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement (articles 41 et 50 du statut et articles 14 et 18 du règlement applicable aux autres agents)	17 100,--	17 100,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
20	Dépenses relatives aux immeubles, au mobilier et au matériel	874 100,--	672 500,--	583 224,42

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
201	<p>Loyers relatifs aux immeubles</p> <p>Les estimations des dépenses ont été établies sur la base des contrats de location existante. Une petite réserve a, toutefois, été prévue pour tenir compte de l'augmentation de certains loyers en raison de l'existence dans différents bails d'une clause prévoyant l'augmentation des loyers en fonction de la hausse de l'indice des prix. Le crédit couvre les loyers afférents aux locations au siège et en dehors du siège.</p>	263 000,--	266 000,--
202	<p>Eau, gaz, électricité, chauffage</p> <p>Le montant du crédit a été calculé sur la base de la consommation enregistrée au cours de l'exercice 1965-1966.</p>	84 000,--	86 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
20	Dépenses relatives aux immeubles, au mobilier et au matériel (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
203	Frais de nettoyage et d'entretien des locaux	131 500,--	138 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
20	Dépenses relatives aux immeubles, au mobilier et au matériel (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste									
		1967-1968	1966-1967								
204	<p>Frais de location des installations techniques</p> <p>Ces crédits se décomposent comme suit :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">- téléphone</td> <td style="text-align: right;">1 018,--</td> </tr> <tr> <td>- mécanographie</td> <td style="text-align: right;">128 584,--</td> </tr> <tr> <td>- autres installations</td> <td style="text-align: right;">6 398,--</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">136 000,--</td> </tr> </table> <p>La plus grande partie des crédits est prévue pour couvrir des dépenses pour locations de machines mécanographiques.</p> <p>Rappelons que les dépenses en matière de location de machines mécanographiques sont supportées par la Haute Autorité et l'Office statistique qui en partagent les frais. La quote-part à charge du budget de l'Office a été fixée à 60 % à compter du 1er janvier 1966.</p> <p>Dans le montant de 6 398,-- U.C. pour les "autres installations" est compris le prix de location d'appareils à photocopier et de matériel de conférence.</p>	- téléphone	1 018,--	- mécanographie	128 584,--	- autres installations	6 398,--		136 000,--	136 000,--	124 000,--
- téléphone	1 018,--										
- mécanographie	128 584,--										
- autres installations	6 398,--										
	136 000,--										

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
20	Dépenses relatives aux immeubles, au mobilier et au matériel (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
205	<p>Frais d'entretien et de réparation des installations techniques et du matériel</p> <p>Ce crédit est destiné à faire face aux frais d'entretien et de réparation des installations téléphoniques et de reproduction, des machines de bureau et autres. Le crédit a été calculé en tenant compte des contrats d'entretien passés avec des entreprises.</p>	34 600,--	35 500,--
206	<p>Assurances relatives aux immeubles et matériel</p> <p>Le crédit a été calculé sur la base des contrats passés avec les compagnies d'assurances</p>	5 000,--	4 600,--
207	<p>Aménagement des bâtiments et autres dépenses en matière d'immeubles</p> <p>Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses en matière de surveillance des bâtiments, l'aménagement des bâtiments, les taxes, les salaires des concierges, la décoration florale, l'entretien des jardins, etc.</p>	20 000,--	18 400,--
208	<p>Installation d'une partie des services de la Haute Autorité dans l'immeuble du Kirchberg</p> <p>Ce crédit doit couvrir le loyer mais également tous les frais de l'installation dans les deux nouveaux bâtiments, y compris les dépenses de déménagements, de remise en état de certains locaux, etc. Ce poste sera supprimé l'exercice prochain et le loyer dû pour ces deux locations sera imputé au poste 201. La décision de principe n'était pas encore prise au moment de l'établissement de cet état prévisionnel. De même, les négociations étaient en cours pour déterminer les loyers et les autres charges. Pour ces raisons, la Haute Autorité a préféré ne pas répartir ces dépenses sur les différents postes mais d'imputer tous ces frais sur un poste spécial.</p>	200 000,--	

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
21	Dépenses d'équipement	90 700,--	146 900,--	136 186,25

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste											
		1967-1968	1966-1967										
211	<p>Achat de machine de bureau</p> <p>Le crédit a été calculé en tenant compte de l'achat de :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">- machines à écrire</td> <td style="text-align: right;">7 200,--</td> </tr> <tr> <td>- machines à calculer</td> <td style="text-align: right;">3 000,--</td> </tr> <tr> <td>- appareils à dicter et à photocopier, numéroteurs, etc.</td> <td style="text-align: right;">4 000,--</td> </tr> <tr> <td>- divers</td> <td style="text-align: right;">800,--</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">15 000,--</td> </tr> </table> <p>Il a lieu de remarquer que les crédits seront consacrés au <u>remplacement</u> des machines des bureaux.</p> <p>La Haute Autorité, dans un souci d'économie budgétaire, a réduit non seulement le matériel nouveau mais également l'achat d'installations appelées à remplacer le matériel vétuste.</p> <p>Le produit de la vente des machines vendues figure en recette au présent état prévisionnel.</p>	- machines à écrire	7 200,--	- machines à calculer	3 000,--	- appareils à dicter et à photocopier, numéroteurs, etc.	4 000,--	- divers	800,--		15 000,--	15 000,--	24 000,--
- machines à écrire	7 200,--												
- machines à calculer	3 000,--												
- appareils à dicter et à photocopier, numéroteurs, etc.	4 000,--												
- divers	800,--												
	15 000,--												

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
21	Dépenses d'équipement (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
212	Achat de mobilier	19 000,--	25 000,--
213	Achat d'installations techniques Ce crédit est destiné à l'achat de pièces complémentaires (polices de caractères, etc., pour un montant de 14 800,-- U.C.) pour la machine de composition à procédé optique et pour le remplacement d'autres appareils techniques. Les investissements auxquels la Haute Autorité procède ainsi sont compensés par des économies sur d'autres postes budgétaires (notamment, le poste publications).	30 200,--	76 100,--
214	Achat de matériel de transport Ce crédit est destiné à faire face au remplacement de 8 véhicules. Le produit de la vente des 7 véhicules repris à l'occasion de l'acquisition de nouveaux véhicules est déduit du montant d'achat de ceux-ci.	26 500,--	21 800,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
22	Dépenses diverses de fonctionnement	743 200,--	851 640,--	696 795,60

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste											
		1967-1968	1966-1967										
221	<p>Papeterie et fournitures diverses</p> <p>Ce crédit est évalué sur la base des dépenses de l'exercice 1965-1966 et compte tenu de la hausse des prix sur le marché du papier et du fait que la Haute Autorité confiera à ses ateliers un plus grand nombre de publications à imprimer.</p>	235 000,--	275 000,--										
222	<p>Affranchissements et télécommunications</p> <p>Ce crédit se décompose comme suit :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">- affranchissement</td> <td style="text-align: right;">85 000,--</td> </tr> <tr> <td>- frais de port et de douane</td> <td style="text-align: right;">15 000,--</td> </tr> <tr> <td>- frais de téléphone</td> <td style="text-align: right;">142 000,--</td> </tr> <tr> <td>- télex et télégramme</td> <td style="text-align: right;">18 000,--</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">260 000,--</td> </tr> </table>	- affranchissement	85 000,--	- frais de port et de douane	15 000,--	- frais de téléphone	142 000,--	- télex et télégramme	18 000,--		260 000,--	260 000,--	269 000,--
- affranchissement	85 000,--												
- frais de port et de douane	15 000,--												
- frais de téléphone	142 000,--												
- télex et télégramme	18 000,--												
	260 000,--												

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
22	Dépenses diverses de fonctionnement des services (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
223	Bibliothèque, journaux et périodiques Ce crédit se décompose comme suit : - bibliothèque (ouvrages, reliures et périodiques) 25 000,-- - agences de nouvelles, bulletins divers et coupures de presse 45 000,-- - documents pour réunions 2 000,-- - journaux 8 000,-- <hr/> 80 000,--	80 000,--	101 940,--
224	Frais d'entretien et d'utilisation du matériel de transport	28 000,--	28 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
22	Dépenses diverses de fonctionnement des services (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
225	Travaux exécutés à l'extérieur Ce crédit se décompose comme suit :	65 500,--	75 000,--
	- frais de traduction 60 000,--		
	- travaux de dactylographie 4 500,--		
	- autres travaux 1 000,--		
	<u>65 500,--</u>		
226	Autres dépenses de fonctionnement Ce crédit se décompose comme suit :	74 700,--	101 900,--
	- frais de recrutement 18 000,--		
	- formation du personnel 25 000,--		
	- dépenses du service social 4 000,--		
	- tenues de service 6 660,--		
	- déménagements 14 000,--		
	- frais divers de réunions 4 000,--		
	- divers 3 040,--		
	<u>74 700,--</u>		

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
23	Frais de mission et de déplacement, stages	562 000,--	566 000,--	544 663,58

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
231	<p>Frais de mission</p> <p>La Haute Autorité entend comprimer dans toute la mesure du possible les dépenses pour frais de mission</p>	464 000,--	450 000,--
232	<p>Indemnité forfaitaire de déplacement (article 15, annexe VII du statut)</p> <p>Le crédit est calculé sur la base de 58 fonctionnaires bénéficiant du taux plein (3 000 FB par mois) et de 2 fonctionnaires auxquels elle est accordée avec un tarif réduit.</p>	43 000,--	43 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
23	Frais de mission et de déplacement, stages (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
233	<p>Frais de stage</p> <p>Les crédits se répartissent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Haute Autorité appelle dans ses services un certain nombre d'étudiants, d'interprètes et de traducteurs sortant des écoles spécialisées. Ces stagiaires bénéficient du remboursement de leurs frais de transport de leur pays d'origine à Luxembourg et d'une indemnité forfaitaire 25 000,-- - Stagiaires spécialistes. La Haute Autorité demande chaque année à quelques jeunes ingénieurs et économistes, qui possèdent déjà plusieurs années d'expérience professionnelle, d'effectuer un stage au sein de son institution (voir à ce sujet la question écrite no 98 de M. PEDINI, en date du 25-10-63 et la réponse de la Haute Autorité en date du 21-11-63, parue au Journal officiel no 181 du 11-12-63) 20 000,-- - Frais divers pour stagiaires (convocations, visites, etc.) 10 000,-- <p style="text-align: right;">55 000,--</p>	55 000,--	73 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
24	Dépenses de publication et de diffusion des connaissances	225 000,--	385 000,--	225 761,41

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
241	<p>Journal officiel et publications diverses</p> <p>Les crédits demandés sont prévus pour couvrir :</p> <p>a) la quote-part de la Haute Autorité dans les dépenses relatives au Journal officiel 40 000,--</p> <p>b) les dépenses relatives aux autres publications 180 000,--</p> <hr/> <p>220 000,--</p> <p>Les crédits de ce poste sont en diminution du fait que, grâce à l'installation d'une machine de composition à procédé optique et son utilisation à plein temps, un grand nombre de publications seront imprimées dans les ateliers de la Haute Autorité.</p>	220 000,--	265 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
24	Dépenses de publication et de diffusion des connaissances (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
242	Dépenses de vulgarisation	p.m.	100 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
24	Dépenses de publication et de diffusion des connaissances (suite)			

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
243	<p>Dépenses relatives à la diffusion des connaissances techniques et économiques</p> <p>Il est rappelé - voir introduction de l'état prévisionnel des dépenses administratives 1965-1966 - que les dépenses de diffusion des connaissances sont maintenant considérées comme des dépenses annexes des interventions financières en matière de recherche; elles sont en conséquence soumises à la même procédure que ces dernières. Le faible montant inscrit à ce poste doit couvrir les dépenses en matière de brevets et autres dépenses similaires qui ne peuvent pas être prises en charge par le budget de recherche.</p>	5 000,--	20 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
25	Honoraires d'experts et frais pour personnes convoquées	1 081 000,--	1 533 300,--	722 969,89

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
251	<p>Frais de voyage et de séjour pour personnes convoquées</p> <p>Le crédit prévoit tant la convocation d'experts, auxquels la Haute Autorité recourt régulièrement pour l'assister, que la tenue de nombreuses réunions et journées d'études, notamment, dans le domaine social.</p>	280 000,--	310 300,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
25	Honoraires d'experts et frais pour personnes convoquées (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
252	<p>Honoraires d'experts, frais de recherches et d'études ainsi que d'enquêtes</p> <p>Les crédits sont prévus pour couvrir :</p> <p>a) les dépenses pour actions entreprises à l'initiative de la Haute Autorité 520 000,--</p> <p>b) les dépenses pour participation à la demande des gouvernements, à l'étude des possibilités de réemploi (article 46, alinéa 4 du statut) 100 000,--</p> <p>Il s'agit là d'un crédit purement estimatif. Le développement de la reconversion est tel à l'intérieur de la Communauté que les différents gouvernements sont amenés à augmenter leur propre intervention dans ce domaine et à demander à la Haute Autorité de faire de même. Il est donc loin d'être exclu que les crédits prévus à ce sous-poste soient insuffisants; si tel devait être le cas - et s'agissant d'ailleurs de dépenses obligatoires - la Haute Autorité demanderait des crédits supplémentaires.</p>	620 000,--	895 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
25	Honoraires d'experts et frais pour personnes convoquées (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
253	Comité consultatif	91 000,--	90 000,--
254	Organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille	60 000,--	75 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
25	Honoraires d'experts et frais pour personnes convoquées (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
255	<p>Congrès</p> <p>Le crédit est prévu pour couvrir les frais de préparation d'un nouveau congrès sur l'utilisation de l'acier, qui se tiendra au cours du deuxième semestre 1968. Il est rappelé que la Haute Autorité a décidé de renoncer à l'organisation d'un congrès durant l'exercice 1967-1968.</p>	30 000,--	163 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
26	Frais de représentation et indemnités de fonction	70 000,--	74 000,--	69 797,45

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
261	<p>Frais de représentation et indemnités de fonction</p> <p>Ce poste comprend, notamment, les indemnités de représentation octroyées au chef de la délégation à Londres et le remboursement partiel du loyer de ses deux adjoints exerçant des fonctions de caractère diplomatique.</p>	70 000,--	74 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
27	Dépenses non spécialement prévues aux articles du présent chapitre	9 000,--	10 000,--	7 945,24
<u>TOTAL DU CHAPITRE II</u>		3 655 000,--	4 239 340,--	2 987 343,84

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
271	Dépenses non spécialement prévues aux articles du présent chapitre	9 000,--	10 000,--

CHAPITRE III

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
30	Commission des présidents	-	-	-
31	Commissaire aux comptes	-	-	-

DEPENSES DIVERSES

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
301	Commission des présidents Les crédits pour le fonctionnement du secrétariat de la Commission sont inscrits au budget de la Cour de justice.	-	-
311	Commissaire aux comptes Les crédits pour le fonctionnement du bureau du commissaire aux comptes sont inscrits au budget du Conseil de ministres.		

CHAPITRE III

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
32	Oeuvres sociales	683 000,--	644 200,--	568 217,20

DEPENSES DIVERSES (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
521	<p>Contribution au fonctionnement de l'Ecole européenne</p> <p>La Haute Autorité supporte, à charge de son état prévisionnel, 49 % des dépenses de l'Ecole européenne de Luxembourg.</p> <p>L'augmentation des crédits correspond principalement à l'adaptation du niveau des traitements du personnel enseignant aux variations de l'indice du coût de la vie et de l'accroissement des prix.</p> <p>Le crédit a été calculé sur la base du projet de budget de l'Ecole, en cours de discussion devant les instances compétentes.</p> <p>Comme de coutume, la fraction du crédit qui correspondrait éventuellement à une réduction de ce projet de budget sera considéré comme indisponible.</p>	630 000,--	585 000,--

CHAPITRE III

Art.	Intitulé	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
32	Oeuvres sociales (suite)	-	-	-

DEPENSES DIVERSES (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
322	Oeuvres sociales proprement dites Ce poste couvre les interventions de la Haute Autorité aux différentes oeuvres sociales (Cercle des fonctionnaires, activités sportives, scouts et guides, jardin d'enfants et Foyer européen).	53 000,--	59 200,--

CHAPITRE III

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
33	Contributions diverses	192 500,--	232 500,--	169 903,51
	<u>TOTAL DU CHAPITRE III</u>	875 500,--	876 700,--	738 120,71

DEPENSES DIVERSES (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
331	Chaire Robert Schuman au collège de Bruges et autres organisations académiques	12 500,--	16 000,--
332	Secours en cas de sinistre dans les entreprises du charbon et de l'acier	100 000,--	100 000,--
	a) secours d'urgence 40 000,--		
	b) fondation Paul Finet 60 000,--		
	En plus des aides d'urgence que la Haute Autorité apporte en cas de sinistre dans les entreprises de la C.E.C.A., elle a jugé de son devoir, à la fin de l'exercice 1964-1965, de créer la fondation Paul Finet destinée à entreprendre une action en profondeur en octroyant des aides aux orphelins des travailleurs qui décèdent à la suite d'un accident ou d'une maladie professionnelle.		
333	Autres contributions	80 000,--	116 500,--
	a) subventions aux Congrès, tables rondes, etc. 40 000,--		
	b) subventions aux mouvements européens 20 000,--		
	c) prix pour le lauréat du concours d'architecture 20 000,--		
	80 000,--		

CHAPITRE IV

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
4C	Dépenses du service juridique des exécutifs européens	567 070,--	529 390,--	464 729,58
41	Dépenses de l'Office statistique des Communautés européennes	777 490,--	718 096,--	580 184,22
42	Dépenses du service commun d'information	1 522 974	1 377 047,--	1 218 848,36
<u>TOTAL DU CHAPITRE IV</u>		2 867 534,--	2 624 533,--	2 263 762,16

DEPENSES DES SERVICES COMMUNS

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
401	Service juridique des exécutifs européens (1) Le crédit prévu se répartit comme suit : a) quote-part des dépenses communes (30 %) 462 070,-- b) dépenses spécifiques 105 000,-- <hr/> 567 070,--	567 070,--	529 390,--
411	Office statistique des Communautés européennes (1) Le crédit prévu se répartit comme suit : a) quote-part des dépenses communes (16 %) 729 990,-- b) dépenses spécifiques 47 500,-- <hr/> 777 490,--	777 490,--	718 096,--
421	Service commun d'information (1) Le crédit prévu se répartit comme suit : a) quote-part des dépenses communes (35 %) 1 219 774,-- b) dépenses spécifiques 303 200,-- <hr/> 1 522 974,--	1 522 974,--	1 377 047,--

(1) La répartition des crédits par chapitres et articles ainsi que le tableau des effectifs de chacun des services communs figurant aux annexes I, II, III.

CHAPITRE V

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
51	Frais d'achat et d'aménagement des immeubles	p.m.	9 000,--	-
52	Dépenses relatives à l'exposition de Montréal	223 000,--	245 000,--	
<u>TOTAL DU CHAPITRE V</u>		223 000,--	245 000,--	-

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
511	Frais d'achat et d'aménagement des immeubles	p.m.	9 000,--
521	Dépenses relatives à l'exposition universelle de Montréal Ce crédit couvre la quote-part de la Haute Autorité pour les dépenses de l'année civile 1967 relative à l'exposition universelle de Montréal à laquelle les trois Communautés participent conjointement. Dans ce crédit un montant de 20 000,-- U.C. est bloqué jusqu'à nouvelle décision de la Commission de présidents. Ce montant est destiné à couvrir les frais de démolition du stand des Communautés ainsi que les dépenses imprévisibles.	223 000,--	245 000,--

CHAPITRE SPECIAL

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1965-1966
		1967-1968	1966-1967	
Art. Spec.	Quote-part C.E.C.A. dans le paiement des pensions et allocations de départ des fonctionnaires sous statut C.E.E. - C.E.E.A. des institutions communes	69 000,--	51 000,--	26 887,68
<u>TOTAL DU CHAPITRE SPECIAL</u>		69 000,--	51 000,--	26 887,68

QUOTE-PART C.E.C.A. DANS LE PAIEMENT DES PENSIONS
ET ALLOCATIONS DE DEPART DES FONCTIONNAIRES SOUS STATUT C.E.E. - C.E.E.A.
DES INSTITUTIONS COMMUNES

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1967-1968	1966-1967
Poste Spéc.	<p>Quote-part C.E.C.A. dans le paiement des pensions et allocations de départ des fonctionnaires sous statut C.E.E. - C.E.E.A. des institutions communes</p> <p>Il s'agit d'un crédit évaluatif dont le montant a été calculé comme suit :</p> <p>1. Allocation de départ et pensions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parlement européen 32 000,-- - Les Conseils 25 000,-- - Cour de justice 12 000,-- <p style="text-align: right;"><u>69 000,--</u></p>	69 000,--	51 000,--

PREVISIONS DES RECETTES ADMINISTRATIVES

Art.	Intitulé des articles	Exercice 1967-1968	Exercice 1966-1967
011	Recouvrement des dépenses du personnel et des charges sociales	102 060,--	102 060,--
	- Interprètes titulaires et interprètes free-lance mis à la disposition des autres institutions	100 000,--	
	- Remboursement de salaires de femmes de charge mis à la disposition de tiers	2 060,--	
020	Recouvrement du chef des locations des immeubles ou parties des immeubles à des tiers (y compris chauffage, eau, etc,)	9 310,--	9 310,--
021	Produit de la vente des biens d'équipe- ment usagés (1)	1 000,--	2 700,--
022	Recouvrement des dépenses de fonctionne- ment	25 600,--	25 600,--
023	Recouvrement en matière de publications	194 430,--	254 500,--
	- Remboursement de dépenses pour prépara- tion de manuscrits, corrections d'épreuves pour autres institutions	150 000,--	
	- Vente de publications	44 430,--	
		<u>194 430,--</u>	
024	Recouvrement sur frais de mission, frais de justice	p.m.	p.m.
025	Recettes diverses	2 600,--	2 600,--
		335 000,--	396 770,--

(1) Il est rappelé que le produit de la vente de véhicules automobiles usagés n'est plus porté en recette mais déduit du prix d'achat des véhicules neufs qui les remplacent.

EXERCICE 1967-1968

Tableau des effectifs des services de la Haute Autorité

C A R R I E R E	Grade	Effectif 1967-1968 (1)	Effectif 1966-1967
Directeur général, conseiller hors classe	A 1	11 (2)	12 (2)
Directeur, conseiller principal	A 2	34	33
Chef de division, conseiller	A 3	73 (3)	73 (3)
Administrateur principal	A 4	49	48
	A 5	50	51
Administrateur	A 6	19	19
	A 7	} 21	} 21
Administrateur adjoint	A 8		
CATEGORIE A		257	257
Chef de division	LA 3	1	1
Chef d'équipe	LA 4	7	7
Réviseur, interprète principal	LA 4	11	10
	LA 5	10	11
Traducteur, interprète	LA 5	19	18
	LA 6	32	33
Traducteur adjoint	LA 7	12	12
Interprète adjoint	LA 8	1	1
CATEGORIE LA		93	93
Assistant principal	B 1	49	49
Assistant	B 2	46	44
	B 3	61	63
Assistant adjoint	B 4	21	21
	B 5	3	3
CATEGORIE B		180	180
Secrétaire de direction	C 1	93	93
Secrétaire principale, commis principal			
Secrétaire, commis	C 2	86	82
	C 3	170	174
Commis adjoint, dactylographe	C 4	11	11
	C 5	9	9
CATEGORIE C		369	369

CARRIERE	Grade	Effectif 1967-1968 (1)	Effectif 1966-1967
Agent principal et assimilé	D 1	17	17
	D 2	23	23
	D 3	7	7
	D 4	3	3
CATEGORIE D		50	50
TOTAL GENERAL		949 (4)	949 (4)

- (1) Tous les postes ouverts sont des postes permanents.
- (2) Un poste de conseiller hors classe deviendra un poste de grade 2 lors de la cessation des fonctions de son titulaire.
- (3) 9 postes de grade 3 seront transformés en postes d'administrateurs principaux lors de la cessation des fonctions ou du changement d'affectation de leur actuel titulaire.
- (4) Dont neuf fonctionnaires à la disposition de l'Organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille.

A N N E X E I

SERVICE JURIDIQUE

DES

EXECUTIFS EUROPEENS

—

RECAPITULATION DES CREDITS

—

EXERCICE 1967

Les tableaux ci-après donnent le montant total des crédits à charge des trois Communautés par article uniquement. Il y a lieu de se référer au budget de la Communauté économique européenne pour l'exercice 1967 établi par les Conseils pour plus de détails.

RECAPITULATION GENERALE
DES CREDITS (1967 et 1966) ET DES DEPENSES 1965
Service juridique des exécutifs européens

Titre Chap.	Nature des dépenses	Crédits pour 1967 UC	Crédits pour 1966 UC	Dépenses 1965 UC
TITRE I	REMUNERATIONS, INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS			
CHAP. II	<u>PERSONNEL</u>			
Art. 20	Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs	1 364 000,--	1 180 900,--	1 001 313,--
Art.20bis	Indemnités compensatrices	-	-	-
Art. 21	Pensions	16 600,--	16 600,--	2 037,--
Art. 22	Couverture de risque de maladie et d'accidents	30 700,--	28 600,--	21 324,--
Art. 23	Allocations et indemnités diverses	13 800,--	14 700,--	8 570,--
Art. 24	Autres agents (auxiliaires, agents locaux, conseillers spéciaux)	16 000,--	15 000,--	67 000,--
Art. 25	Heures supplémentaires	600,--	400,--	113,--
	<u>TOTAL DU CHAPITRE II</u>	1 441 700,--	1 256 200,--	1 100 357,--
CHAP. III	<u>INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS</u>			
Art. 30	Frais de voyage	1 000,--	920,--	89,--
Art. 31	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	12 000,--	14 500,--	2 827,--
Art. 32	Frais de déménagement	6 000,--	5 300,--	2 412,--
Art. 33	Indemnités journalières temporaires	9 000,--	9 000,--	9 980,--
Art. 34	Indemnités en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement	8 000,--	7 660,--	-
Art. 35	Indemnité d'incompatibilité	p.m.	p.m.	5 902,--
	<u>TOTAL DU CHAPITRE III</u>	36 000,--	37 380,--	21 210,--
	<u>TOTAL DU TITRE I</u>	1 477 700,--	1 293 580,--	1 121 567,--

RECAPITULATION GENERALE
DES CREDITS (1967 et 1966) ET DES DEPENSES 1965
Service juridique des exécutifs européens

Titre Chap.	Nature des dépenses	Crédits pour 1967 UC	Crédits pour 1966 UC	Dépenses 1965 UC
TITRE II	IMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP. VI	<u>DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</u>			
Art. 60	Papeterie et fournitures	19 000,--	17 500,--	13 775,--
Art. 62	Dépenses diverses de fonctionnement	1 300,--	1 200,--	266,--
	<u>TOTAL DU CHAPITRE VI</u>	20 300,--	18 700,--	14 041,--
CHAP. VII	<u>DEPENSES DE REPRESENTATION ET POUR RECEPTIONS</u>			
Art. 70	Frais de réception et de repré- sentation	1 200,--	1 000,--	245,--
	<u>TOTAL DU CHAPITRE VII</u>	1 200,--	1 000,--	245,--
CHAP. VIII	<u>DEPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DEPLACEMENTS</u>			
Art. 80	Frais de missions et de déplacement	50 000,--	45 000,--	38 418,--
	<u>TOTAL DU CHAPITRE VIII</u>	50 000,--	45 000,--	38 418,--
CHAP. IX	<u>FRAIS DE REUNIONS, CONVOCATIONS ET STAGES</u>			
Art. 93	Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'enquêtes	p.m.	p.m.	2 364,--
Art. 94	Frais de procès	135 000,--	165 000,--	44 764,--
	<u>TOTAL DU CHAPITRE IX</u>	135 000,--	165 000,--	47 128,--
	<u>TOTAL DU TITRE II</u>	206 500,--	229 700,--	99 832,--
	<u>TOTAL GENERAL</u>	1 684 200,--	1 523 280,--	1 221 399,--

TABLEAU DE REPARTITION, ENTRE LES TROIS COMMUNAUTES,
DES CREDITS DU SERVICE JURIDIQUE POUR
L'EXERCICE 1967

Nature des dépenses	Montants UC	R E P A R T I T I O N		
		C.E.C.A. UC	C.E.E. UC	C.E.E.A. UC
Dépenses communes (1)	1 549 200,--	462 070,--	749 420,--	337 710,--
Dépenses spécifiques (article 94, frais de procès)	135 000,--	105 000,--	25 000,--	5 000,--
TOTAL GENERAL	1 684 200,--	567 070,--	774 420,--	342 710,--

(1) Clef de répartition : C.E.C.A. : 30 %

C.E.E. : 48 %

C.E.E.A. : 22 %.

SERVICE JURIDIQUE				
EFFECTIFS PERMANENTS				TOTAL
Titres et carrières	C.E.C.A.	C.E.E.	C.E.E.A.	
A 1 Directeur général (conseiller hors classe)	1	1	1	3
A 2 Directeur (conseiller principal)	5	2 (a)	1	8 (a)
A 3 Chef de division (conseiller)	7	10 (b)	4	21 (b)
A 4) Administrateur principal	2	6	2	10
A 5) (chef de service)	2	6	4	12
A 6) Administrateur	1	7	1	9
A 7)	-	2	-	2
A 8 Administrateur adjoint	-	-	-	-
Total	18	34	13	65
B 1 Assistant principal (chef de bureau)	1	-	-	1
B 2) Assistant	1	2	1	4
B 3)	-	2	-	2
B 4) Assistant adjoint	-	1	1	2
B 5)	-	-	1	1
Total	2	5	3	10
C 1 Secrétaire de direction, commis principal	7	2	1	10
C 2)	4	8	3	15
C 3) Secrétaire, commis	4	10	4	18
C 4) Dactylographe, commis adjoint	1	3	2	6
C 5)	-	-	-	-
Total	16	23	10	49
LA 4 Réviseur	-	1	1	2
LA 5 Traducteur	-	7	-	7
Total	-	8	1	9
TOTAL GENERAL	36	70	27	133

(a) Dont un agent de grade A 1 à titre personnel.

(b) Dont deux agents de grade A 2 à titre personnel.

A N N E X E II

OFFICE STATISTIQUE

DES

COMMUNAUTES EUROPEENNES

—

RECAPITULATION DES CREDITS

—

EXERCICE 1967

Les tableaux ci-après donnent le montant total des crédits à charge des trois Communautés par article uniquement. Il y a lieu de se référer au budget de la Communauté économique européenne pour l'exercice 1967 établi par les Conseils pour plus de détails.

RECAPITULATION GENERALE
DES CREDITS (1967 et 1966) ET DES DEPENSES 1965
Office statistique

Titre Chap. Art.	Nature des dépenses	Crédits pour 1967 UC	Crédits pour 1966 UC	Dépenses de 1965 UC
TITRE I	REMUNERATIONS, INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS			
CHAP. II	<u>PERSONNEL</u>			
Art. 20	Fonctionnaires et agents tempo- raires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs	2 212 340,--	1 779 980,--	1 291 057,04
Art.20bis	Indemnités compensatrices	1 780,--	1 900,--	2 559,16
Art. 21	Pensions	10 000,--	10 000,--	425,90
Art. 22	Couverture des risques de maladie et d'accidents	50 540,--	38 220,--	27 351,74
Art. 23	Allocations et indemnités diverses	18 300,--	16 500,--	12 779,94
Art. 24	Autres agents (auxiliaires, agents locaux, conseillers spéciaux)	23 900,--	22 500,--	149 251,16
Art. 25	Heures supplémentaires	1 700,--	1 700,--	989,86
	<u>TOTAL DU CHAPITRE II</u>	2 318 560,--	1 870 800,--	1 484 414,80
CHAP. III	<u>INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS</u>			
Art. 30	Frais de voyage	1 720,--	1 620,--	577,94
Art. 31	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	30 000,--	15 300,--	10 768,--
Art. 32	Frais de déménagement	7 000,--	3 700,--	3 353,34
Art. 33	Indemnités journalières temporaires	31 400,--	30 040,--	16 527,14
	<u>TOTAL DU CHAPITRE III</u>	70 120,--	50 660,--	31 226,42
	<u>TOTAL DU TITRE I</u>	2 388 680,--	1 921 460,--	1 515 641,22

RECAPITULATION GENERALE
DES CREDITS (1967 et 1966) ET DES DEPENSES 1965
Office statistique

Titre Chap. Art.	Nature des dépenses	Crédits pour 1967 UC	Crédits pour 1966 UC	Dépenses de 1965 UC
TITRE II	IMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP. V	<u>MOBILIER, MATERIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES, ENTRETIEN ET RENOUVEL- LEMENT</u>			
Art. 50	Machines de bureau	-	-	1 794,20
Art. 54	Locations	412 000,--	800 000,--	222 037,44
	<u>TOTAL DU CHAPITRE V</u>	412 000,--	800 000,--	223 831,64
CHAP. VI	<u>DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNE- MENT</u>			
Art. 60	Papeterie et fournitures	17 500,--	17 500,--	10 906,33
Art. 62	Dépenses diverses de fonc- tionnement	3 000,--	3 000,--	1 155,18
	<u>TOTAL DU CHAPITRE VI</u>	20 500,--	20 500,--	12 061,51
CHAP. VII	<u>DEPENSES DE REPRESENTATION ET POUR RECEPTIONS</u>			
Art. 70	Frais de réception et de représentation	2 000,--	1 600,--	1 435,54
	<u>TOTAL DU CHAPITRE VII</u>	2 000,--	1 600,--	1 435,54
CHAP. VIII	<u>DEPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DEPLACEMENTS</u>			
Art. 80	Frais de mission et de déplacement	70 040,--	70 040,--	38 995,78
	<u>TOTAL DU CHAPITRE VIII</u>	70 040,--	70 040,--	38 995,78
CHAP. IX	<u>FRAIS DE REUNIONS, CONVOCATIONS, STAGES</u>			
Art. 90	Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations en général - Comités	90 000,--	85 000,--	66 431,29
Art. 93	Honoraires d'experts, frais de recherches et d'études et d'enquêtes	2 000 000,--	1 100 000,--	773 647,56
	<u>TOTAL DU CHAPITRE IX</u>	2 090 000,--	1 185 000,--	840 078,85

RECAPITULATION GENERALE
DES CREDITS (1967 et 1966) ET DES DEPENSES 1965
Office statistique

Titre Chap. Art.	Nature des dépenses	Crédits pour 1967 UC	Crédits pour 1966 UC	Dépenses de 1965 UC
CHAP. X	<u>DEPENSES DE PUBLICATION ET DE VULGARISATION</u>			
Art. 100	Publications	450 000,--	415 000,--	266 533,50
	<u>TOTAL DU CHAPITRE X</u>	450 000,--	415 000,--	266 533,50
CHAP. XII	<u>DEPENSES DE PREMIERE INSTAL- LATION ET D'EQUIPEMENT</u>			
Art. 120	Machines de bureau	8 000,--	4 000,--	13 693,80
	<u>TOTAL DU CHAPITRE XII</u>	8 000,--	4 000,--	13 693,80
	<u>TOTAL DU TITRE II</u>	3 052 540,--	2 496 140,--	1 396 630,62
	<u>TOTAL GENERAL</u>	5 441 220,--	4 417 600,--	2 912 271,84

TABLEAU DE REPARTITION, ENTRE LES TROIS EXECUTIFS, DES CREDITS
DE L'OFFICE STATISTIQUE POUR L'EXERCICE 1967

Art.	Nature des dépenses	Montant	Répartition		
		UC	C.E.C.A.	C.E.E.	C.E.E.A.
	<u>Dépenses spécifiques</u>				
93	Etudes et enquêtes	219 000,--	47 500,--	171 500,--	
120	Machines de bureau	8 000,--		8 000,--	
	<u>Total dépenses spécifiques</u>	227 000,--	47 500,--	179 500,--	
	<u>Dépenses communes (1)</u>				
20	Personnel occupant un emploi permanent	2 212 340,--			
20bis	Indemnités compensatrices	1 780,--			
21	Pensions	10 000,--			
22	Frais de maladie, couverture des risques d'accidents	50 540,--			
23	Allocations et indemnités diverses	18 300,--			
24	Autres agents (auxiliaires, agents locaux, conseillers spéciaux)	23 900,--			
25	Heures supplémentaires	1 700,--			
30	Frais de voyage	1 720,--			
31	Indemnités d'installation	30 000,--			
32	Frais de déménagement	7 000,--			
33	Indemnités journalières temporaires	31 400,--			
54	Locations (mécanographie)	412 000,--			
60	Papeterie et fournitures	17 500,--			
62	Dépenses diverses de fonctionnement	3 000,--			
70	Frais de représentation et de réception	2 000,--			
80	Frais de mission et de déplacement	70 040,--			
90	Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations en général - Comités	90 000,--			
93	Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'enquêtes	1 781 000,--			
100	Publications	450 000,--			
	<u>Total dépenses communes</u>	5 214 220,--	729 990,--	4 223 519,--	260 711,--
	<u>TOTAL GENERAL</u>	5 441 220,--	777 490,--	4 403 019,--	260 711,--

(1) Clef de répartition des dépenses communes : C.E.C.A. : 14 % C.E.E. : 81 % C.E.E.A : 5 %.

OFFICE STATISTIQUE

OFFICE STATISTIQUE				
EFFECTIFS PERMANENTS				TOTAL
Titres et carrières	C.E.C.A.	C.E.E.	C.E.E.A.	
A 1 Directeur général (conseiller hors classe)	1			1
A 2 Directeur (conseiller principal)	3	3		6
A 3 Chef de division (conseiller)	7	8	1	16
A 4) Administrateur principal	1	7 (a)	1	9
A 5) (Chef de service)	4	17	2	23
A 6) Administrateur	3	16		19
A 7) Administrateur	} 2	15		15
A 8 Administrateur adjoint				
Total	21	66	4	91
B 1 Assistant principal (chef de bureau)	7	9		16
B 2) Assistant	4	14	2	20
B 3) Assistant	5	21	1	27
B 4) Assistant adjoint	4	3		7
B 5) Assistant adjoint		6		6
Total	20	53	3	76
C 1 Secrétaire de direction, commis principal	3	4		7
C 2) Secrétaire, commis	5	10		15
C 3) Secrétaire, commis	5	31	1	37
C 4) Dactylographe, commis adjoint		1		1
C 5) Dactylographe, commis adjoint				
Total	13	46	1	60
TOTAL GENERAL	54	165	8	227

(a) Dont deux agents de grade A 3 à titre personnel, ce classement s'appliquant à ceux des fonctionnaires qui en vertu de la jurisprudence de la Cour de justice dans les affaires 20 et 21/63 ainsi que 79/63 et 82/63 ont droit à un classement en A 3.

A N N E X E III

SERVICE COMMUN D'INFORMATION

DES

COMMUNAUTES EUROPEENNES

—

RECAPITULATION DES CREDITS

—

EXERCICE 1967

Les tableaux ci-après donnent le montant total des crédits à charge des trois Communautés par article uniquement. Il y a lieu de se référer au budget de la Communauté économique européenne pour l'exercice 1967 établi par les Conseils pour plus de détails.

RECAPITULATION GENERALE
DES CREDITS (1967 et 1966) ET DES DEPENSES 1965
Service commun d'information

Titre Chap. Art.	Nature des dépenses	Crédits pour 1967 UC	Crédits pour 1966 UC	Dépenses de 1965 UC
TITRE I	REMUNERATIONS, INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS			
CHAP. II	<u>PERSONNEL</u>			
Art. 20	Fonctionnaires et agents tempo- raires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs	1 137 996,--	999 400,--	737 010,70
Art.20bis	Indemnités compensatrices	120,--		111,36
Art. 21	Pensions	25 000,--	25 000,--	12 765,40
Art. 22	Couverture des risques de maladie et d'accidents	28 345,--	20 200,--	17 171,06
Art. 23	Allocations et indemnités diverses	7 500,--	6 500,--	4 056,02
Art. 24	Autres agents (auxiliaires, agents locaux, conseillers spéciaux)	284 400,--	250 000,--	272 842,82
Art. 25	Heures supplémentaires	4 000,--	4 000,--	3 644,68
	<u>TOTAL DU CHAPITRE II</u>	1 487 361,--	1 305 100,--	1 047 602,04
CHAP. III	<u>INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS</u>			
Art. 30	Frais de voyage	600,--	600,--	
Art. 31	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	13 000,--	13 000,--	
Art. 32	Frais de déménagement	13 140,--	13 140,--	
Art. 33	Indemnités journalières temporaires	15 340,--	15 340,--	
Art. 34	Indemnités en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement	10 600,--	10 600,--	
	<u>TOTAL DU CHAPITRE III</u>	52 680,--	52 680,--	
	<u>TOTAL DU TITRE I</u>	1 540 041,--	1 357 780,--	1 047 602,04

RECAPITULATION GENERALE
DES CREDITS (1967 et 1966) ET DES DEPENSES 1965
Service commun d'information

Titre. Chap. Art.	Nature des dépenses	Crédits pour 1967 UC	Crédits pour 1966 UC	Dépenses de 1965 UC
TITRE II	IMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP. IV	<u>IMMEUBLES</u>			
Art. 40	Loyers	69 450,--	72 660,--	62 154,32
Art. 41	Assurances	1 460,--	1 460,--	580,76
Art. 42	Eau, gaz, électricité et chauffage	6 900,--	6 600,--	4 266,48
Art. 43	Nettoyage et entretien	12 490,--	11 940,--	9 991,60
Art. 44	Aménagement des locaux	2 900,--	3 320,--	7 495,84
Art. 45	Autres dépenses courantes	3 030,--	2 500,--	2 611,30
	<u>TOTAL DU CHAPITRE IV</u>	96 230,--	98 480,--	87 100,30
CHAP. V	<u>MOBILIER, MATERIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES : ENTRETIEN ET RENOU- VELLEMENT</u>			
Art. 50	Machines de bureau : renouvelle- ment	350,--	1 300,--	506,--
Art. 51	Mobilier : renouvellement	850,--	900,--	326,26
Art. 52	Matériel et installations tech- niques : renouvellement	1 900,--	1 420,--	1 194,36
Art. 53	Matériel de transport : renou- vellement		3 600,--	
Art. 54	Locations	3 400,--	3 000,--	2 685,62
Art. 55	Entretien, utilisation et réparation	9 620,--	8 680,--	4 508,48
	<u>TOTAL DU CHAPITRE V</u>	17 120,--	18 900,--	9 220,72
CHAP. VI	<u>DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</u>			
Art. 60	Papeterie et fournitures	82 320,--	87 820,--	87 407,82
Art. 61	Affranchissements, télécommu- nications et frais de port	202 440,--	172 780,--	138 276,64
Art. 62	Dépenses diverses de fonction- nement	13 480,--	12 800,--	8 395,78
Art. 63	Bureaux de passage	69 540,--	67 180,--	54 146,92
	<u>TOTAL DU CHAPITRE VI</u>	367 780,--	340 580,--	288 227,16

RECAPITULATION GENERALE
DES CREDITS (1967 et 1966) ET DES DEPENSES 1965
 Service commun d'information

Titre Chap. Art.	Nature des dépenses	Crédits pour 1967 UC	Crédits pour 1966 UC	Dépenses de 1965 UC
CHAP. VII	<u>DEPENSES DE REPRESENTATION ET POUR RECEPTIONS</u>			
Art. 70	Frais de représentation et de réception	13 000,--	13 000,--	10 538,28
	<u>TOTAL DU CHAPITRE VII</u>	13 000,--	13 000,--	10 538,28
CHAP. VIII	<u>DEPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DEPLACEMENTS</u>			
Art. 80	Frais de mission et de déplace- ment	123 400,--	116 500,--	101 362,74
	<u>TOTAL DU CHAPITRE VIII</u>	123 400,--	116 500,--	101 362,74
CHAP. X	<u>DEPENSES DE PUBLICATION ET DE VULGARISATION</u>			
Art. 100	Publications			
Art. 101	Journal officiel			
Art. 102	Dépenses d'information, de vulga- risation et de participation aux manifestations publiques	2 056 950,--	1 863 750,--	1 759 633,02
Art. 103	Participation à des foires ou expositions internationales			150 000,--
	<u>TOTAL DU CHAPITRE X</u>	2 056 950,--	1 863 750,--	1 909 633,02
CHAP. XII	<u>DEPENSES DE PREMIERE INSTALLATION ET D'EQUIPEMENT</u>			
Art. 120	Machines de bureau	2 340,--	6 300,--	4 581,08
Art. 121	Mobilier	9 160,--	9 000,--	10 528,56
Art. 122	Matériel et installations techniques	2 750,--	1 880,--	1 079,32
Art. 123	Matériel de transport	-	-	-
Art. 124	Fonds de bibliothèque	11 000,--	2 000,--	3 000,--
	<u>TOTAL DU CHAPITRE XII</u>	25 250,--	19 180,--	19 188,96
	<u>TOTAL DU TITRE II</u>	2 699 730,--	2 470 390,--	2 425 271,18
	<u>TOTAL GENERAL</u>	4 239 771,--	3 828 170,--	3 472 873,22

TABLEAU DE REPARTITION ENTRE LES TROIS COMUNAUTES DES CREDITS
DU SERVICE COM UN D'INFORMATION POUR L'EXERCICE 1967

Chap. Art.	Nature des dépenses	Montant	Répartition		
		UC	C.E.C.A.	C.E.E.	C.E.E.A.
II et III	<u>Dépenses communes</u> (1)				
	Dépenses de personnel (y compris indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation de fonctions et aux mutations)	1 540 041,--	539 014,--	693 019,--	308 008,--
	IV à VIII et XII	Dépenses de fonctionnement	642 780,--	224 973,--	289 251,--
X : 102	Dépenses d'activités communes	1 302 250,--	455 787,--	586 013,--	260 450,--
	Totaux	3 485 071,--	1 219 774,--	1 568 283,--	697 014,--
	<u>Dépenses spécifiques</u>				
X : 102	Dépenses d'activités spécifiques	754 700,--	303 200,--	336 000,--	115 500,--
	Totaux	754 700,--	303 200,--	336 000,--	115 500,--
	<u>TOTAUX GENERAUX</u>	4 239 771,--	1 522 974,--	1 904 283,--	812 514,--

(1) La clef de répartition applicable aux dépenses communes pour l'exercice 1967 est fixée :

C.E.C.A. 35 % C.E.E. 45 % C.E.E.A. 20 %.

SERVICE COMMUN D'INFORMATION

SERVICE COMMUN D'INFORMATION				
EFFECTIFS PERMANENTS				TOTAL
Titres et carrières	C.E.C.A.	C.E.E.	C.E.E.A.	
A 1 Directeur général (conseiller hors classe)				
A 2 Directeur (conseiller principal)	1			1
A 3 Chef de division (conseiller)	5	4		9
A 4) Administrateur principal	6	11 (a)	6 (b)	23 (a)(b)
A 5) (Chef de service)	6	4	2	12
A 6) Administrateur	1	-	-	1
A 7) Administrateur	1	3	-	4
A 8 Administrateur adjoint	-	-	-	-
Total	20	22	8	50
B 1 Assistant principal (chef de bureau)	2	4		6
B 2) Assistant	1	1		2
B 3) Assistant	3	8		11
B 4) Assistant adjoint	-	-	-	-
B 5) Assistant adjoint	-	-	-	-
Total	6	13	-	19
C 1 Secrétaire de direction, commis principal	4	6	-	10
C 2) Secrétaire, commis	4	4	1	9
C 3) Secrétaire, commis	7	18		25
C 4) Dactylographe, commis adjoint	-	5	-	5
C 5) Dactylographe, commis adjoint	-	-	-	-
Total	15	33	1	49
D 1 Agent principal	1	-	-	1
TOTAL GENERAL	42	68	9	119

(a) Dont 3 agents A 3 à titre personnel, ce classement s'appliquant à ceux des fonctionnaires qui, en vertu de la jurisprudence de la Cour de justice dans les affaires 20 et 21/63 ainsi que 79/63 - 82/63, ont droit à un classement en A 3.

(b) Dont 1 agent A 3 à titre personnel, ce classement s'appliquant à celui des fonctionnaires qui, en vertu de la jurisprudence de la Cour de justice dans les affaires 20 et 21/63 ainsi que 79/63 - 82/63 a droit à un classement en A 3.

PARLEMENT EUROPEEN

ASSEMBLÉE

État prévisionnel des recettes

Chap.	Art.	Nature des recettes	U.C.			
			Total	Répartition		
				C.E.C.A.	C.E.E.	C.E.E.A.
II		<i>Produit de l'impôt et contribution du personnel au financement du régime de pension</i>				
	20	Produit de l'impôt	184.500	61.500	61.500	61.500
	21	Contribution du personnel au financement du régime de pension	111.000	37.000	37.000	37.000
III		<i>Autres recettes</i>				
	30	Intérêts bancaires	9.000	3.000	3.000	3.000
	31	Vente de publications et d'imprimés	9.000	3.000	3.000	3.000
	32	Produits de location	—	—	—	—
	33	Recettes diverses	1.500	500	500	500
IV		<i>Produits de la vente de biens patrimoniaux</i>				
	40	Vente de mobilier et de matériel	3.000	1.000	1.000	1.000
	41	Vente d'immeubles	—	—	—	—
		Montant total	318.000	106.000	106.000	106.000

ASSEMBLÉE

**Contribution des Communautés européennes au financement des dépenses de l'Assemblée
pour l'exercice 1967**

Nature des dépenses	U.C.			
	Dépenses globales	Répartition		
		C.E.C.A.	C.E.E.	C.E.E.A.
Dépenses communes	7.592.100	2.530.700	2.530.700	2.530.700
Chapitre spécial :				
Dépenses pour les institutions interparlementaires créées dans le cadre des traités d'association	250.000	—	250.000	—
<i>Total</i>	7.842.100	2.530.700	2.780.700	2.530.700
Recettes propres	— 318.000	— 106.000	— 106.000	— 106.000
Contributions à percevoir	7.524.100	2.424.700	2.674.700	2.424.700

Récapitulation générale des crédits (1967 et 1966) et des dépenses (1965)

Titres Chapitres	Intitulé	U.C.		
		Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965 ⁽¹⁾
<i>Titre I</i>	<i>Rémunérations; indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations</i>			
Chap. I	Représentants à l'Assemblée	807.000	807.000	647.130
Chap. II	Personnel	4.290.700	3.456.000	3.308.438
Chap. III	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	87.000	103.000	46.569
	<i>Total du titre I</i>	5.184.700	4.366.000	4.002.137
<i>Titre II</i>	<i>Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement</i>			
Chap. IV	Immeubles	487.000	242.800	196.298
Chap. V	Mobilier, matériel, installations techniques : entretien et renouvellement	82.000	94.380	49.508
Chap. VI	Dépenses courantes de fonctionnement	352.400 ⁽²⁾	320.400	248.413
Chap. VII	Dépenses de représentation et pour réceptions	29.400	29.400	21.442
Chap. VIII	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	385.000	385.000	336.687
Chap. IX	Frais de réunions, convocations stages	6.000	7.000	898
Chap. X	Dépenses de publication et de vulgarisation	407.000 ⁽³⁾	367.000	305.809
Chap. XI	Dépenses de service social	19.000	11.500	9.016
Chap. XII	Dépenses de première installation et d'équipement	61.000	61.390	48.133
Chap. XIII	Dépenses d'investissement immobilier	5.000	p.m.	—
Chap. XIV	Aides, subventions et participations	222.800	222.800	213.562
Chap. XVIII	Dépenses non spécialement prévues	10.800	10.000	—
	<i>Total du titre II</i>	2.067.400	1.751.670	1.429.766
<i>Titre III</i>	<i>Dépenses communes à plusieurs Communautés ou institutions</i>			
Chap. XXV	Autres dépenses communes	340.000	280.000	254.952
	<i>Total du titre III</i>	340.000	280.000	254.952
Chapitre spécial	Dépenses pour les institutions interparlementaires créées dans le cadre des traités d'association	250.000	250.000	183.458
	Total général	7.842.100 ⁽⁴⁾	6.647.670	5.870.313

⁽¹⁾ Les chiffres indiqués comprennent les dépenses liquidées et payées au 31 décembre 1965, augmentées des dépenses engagées et non liquidées au 31 décembre 1965.

⁽²⁾ Dont 12.000 U.C. bloquées aux postes 601 et 625 (respectivement 10.000 et 2.000 U.C.) par la commission des budgets et de l'administration.

⁽³⁾ Dont 30.000 U.C. bloquées au poste 1000 par la commission des budgets et de l'administration.

⁽⁴⁾ Dont 42.000 U.C. bloquées aux postes précités par la commission des budgets et de l'administration.

ASSEMBLÉE

TITRE I
RÉMUNÉRATIONS,
INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS,
A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

CHAPITRE I — REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE

Art.	Poste	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
		<i>CHAPITRE I</i>			
10		<i>Frais de voyage et de séjour des représentants et frais annexes</i>			
	101	Traitements de base	—	—	—
	102	Indemnités de résidence	—	—	—
	103	Allocations familiales	—	—	—
	105	Indemnités de représentation	—	—	—
	108	Frais de voyage et de séjour des représentants et frais annexes	800.000	800.000	640.515,13
		<i>Total de l'article 10</i>	800.000	800.000	640.515,13
11		<i>Couverture des risques d'accidents et de maladie</i>	7.000	7.000	6.615,72
12		<i>Indemnités transitoires</i>	—	—	—
13		<i>Pensions</i>	—	—	—
		TOTAL DU CHAPITRE I	807.000	807.000	647.130,85

TITRE I
RÉMUNÉRATIONS,
INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS,
A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

CHAPITRE I — REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE

Art.	Poste	Commentaires														
10																
	101 à 105	Les représentants à l'Assemblée ne perçoivent ni traitement ni indemnités.														
	108	Les crédits ont été prévus selon le tableau suivant :														
		<table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nature des réunions</th> <th style="text-align: center;">Crédits prévus U.C.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sessions</td> <td style="text-align: right;">260.000</td> </tr> <tr> <td>Réunions de commissions</td> <td style="text-align: right;">400.000</td> </tr> <tr> <td>Réunions des groupes politiques</td> <td style="text-align: right;">70.000</td> </tr> <tr> <td>Missions d'études</td> <td style="text-align: right;">50.000</td> </tr> <tr> <td>Autres réunions</td> <td style="text-align: right;">20.000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total</td> <td style="text-align: right;">800.000</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des réunions	Crédits prévus U.C.	Sessions	260.000	Réunions de commissions	400.000	Réunions des groupes politiques	70.000	Missions d'études	50.000	Autres réunions	20.000	Total	800.000
Nature des réunions	Crédits prévus U.C.															
Sessions	260.000															
Réunions de commissions	400.000															
Réunions des groupes politiques	70.000															
Missions d'études	50.000															
Autres réunions	20.000															
Total	800.000															
12		Voir commentaires au poste 101.														
13		Voir commentaires relatifs au poste 101.														

ASSEMBLÉE

CHAPITRE II — PERSONNEL

Art.	Poste	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
		<i>CHAPITRE II</i>			
20		<i>Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi permanent</i>			
	201	Traitements de base	2.600.000	2.375.000	2.316.519,—
	202	Allocations familiales	190.000	175.000	162.279,30
	203	Indemnités de dépaysement	410.000	340.000	353.591,50
	204	Contributions au fonds de pension de la C.E.C.A.	75.000	75.000	71.160,16
	205	Application du coefficient correcteur	511.000	—	53,20
	206	Indemnités de secrétariat	35.000	35.000	30.684,76
	207	Indemnités compensatrices	3.500	4.000	3.206,88
		<i>Total de l'article 20</i>	3.824.500	3.004.000	2.937.494,80
21		<i>Pensions</i>			
	211	Allocation de départ	—	—	—
	212	Pensions	—	—	—
		<i>Total de l'article 21</i>	—	—	—
22		<i>Couverture des risques de maladie et d'accidents</i>			
	221	Couverture des risques de maladie	72.600	60.000	52.209,04
	222	Couverture des risques d'accidents	14.000	12.000	11.759,82
		<i>Total de l'article 22</i>	86.600	72.000	63.968,86

CHAPITRE II — PERSONNEL

Art.	Postes	Commentaires
20		<p data-bbox="288 651 1342 741">201 Les calculs sont basés sur l'organigramme 1967 inchangé par rapport à 1966. L'augmentation des crédits est justifiée par l'évolution des traitements des fonctionnaires par suite des changements intervenus depuis le 1-1-1966 ainsi que par le fait que les emplois créés en 1966 seront occupés en 1967 pendant la totalité de l'année.</p> <p data-bbox="288 763 1342 860">202 Il est prévu : U.C. — Allocation de chef de famille 70.000 — Allocation pour personnes à charge 95.000 — Allocations scolaires 25.000</p> <p data-bbox="1180 882 1342 904" style="text-align: right;"><u>Total 190.000</u></p> <p data-bbox="288 943 1342 1010">203 L'indemnité de dépaysement a été fixée à 16 % des traitements de base, augmentés des allocations familiales. Il a été tenu compte dans le calcul des crédits de ce poste que les agents qui ne remplissent pas les conditions prévues à l'article 4 de l'annexe VII du statut du personnel n'ont pas droit à cette indemnité.</p> <p data-bbox="288 1025 1342 1070">204 Les crédits ont été calculés sur la base de 15 % des traitements des fonctionnaires affiliés au fonds de pension de la C.E.C.A.</p> <p data-bbox="288 1086 1342 1131">205 Crédits calculés sur base de la décision des autorités budgétaires prise au courant du mois de décembre 1966.</p> <p data-bbox="288 1146 1342 1191">206 Crédits calculés sur la base de la décision des autorités budgétaires créant une indemnité spéciale de secrétariat.</p>
21		<p data-bbox="288 1451 1342 1541">211 et 212 Les pensions et allocations de départ des fonctionnaires et agents du secrétariat de l'Assemblée étant payées par le fonds de pension de la Haute Autorité en ce qui concerne les agents statut C.E.C.A., et par la Commission de la C.E.E. en ce qui concerne les autres fonctionnaires et agents, aucun crédit n'est prévu au budget.</p>
22		<p data-bbox="288 1753 1342 1798">221 La quote-part des institutions aux frais d'assurance-maladie est de 2,5 % des traitements de base. Les crédits prévus couvrent en outre les remboursements spéciaux prévus à l'article 72-3 du statut.</p> <p data-bbox="288 1814 1342 1859">222 La quote-part de l'institution aux frais d'assurance-accidents des fonctionnaires est de 0,485 % des traitements de base.</p>

ASSEMBLÉE

CHAPITRE II — PERSONNEL (suite)

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
23		<i>Allocations et indemnités diverses</i>			
	231	Allocation à la naissance et en cas de décès	4.000	4.000	3.190,—
	232	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	29.000	24.000	24.960,32
		<i>Total de l'article 23</i>	33.000	28.000	28.150,32
24		<i>Autres agents (auxiliaires, agents locaux, conseillers techniques)</i>			
	241	Agents auxiliaires	256.000	270.000	191.792,20
	242	Agents locaux	60.000	50.000	60.000,—
	243	Conseillers spéciaux	5.000	12.000	5.390,12
		<i>Total de l'article 24</i>	321.000	332.000	257.182,32
25		<i>Heures supplémentaires</i>	25.600	20.000	21.641,50
		TOTAL DU CHAPITRE II	4.290.700	3.456.000	3.308.437,80

CHAPITRE II — PERSONNEL (suite)

Art.	Postes	Commentaires										
23	232	L'augmentation des crédits est en ordre principal la conséquence de l'évolution des tarifs ferroviaires dans différents pays de la Communauté. De plus, l'engagement de personnel en 1966 entraîne pour 1967 le paiement des frais de voyage à de plus nombreux ayants droit.										
24	241	<p>Ont été prévus :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;"></td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">U.C.</td> </tr> <tr> <td>— Pour le personnel supplémentaire employé pendant les sessions</td> <td style="text-align: right;">155.000</td> </tr> <tr> <td>— Pour le renforcement des services de secrétariat, notamment en cas de maladie et de surcroît de travail et pour l'occupation temporaire d'emplois auxquels il ne peut être pourvu définitivement qu'après un certain temps</td> <td style="text-align: right;">80.000</td> </tr> <tr> <td>— Pour le personnel mis à la disposition du secrétariat par d'autres organismes</td> <td style="text-align: right;">21.000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total</td> <td style="text-align: right;">256.000</td> </tr> </table>		U.C.	— Pour le personnel supplémentaire employé pendant les sessions	155.000	— Pour le renforcement des services de secrétariat, notamment en cas de maladie et de surcroît de travail et pour l'occupation temporaire d'emplois auxquels il ne peut être pourvu définitivement qu'après un certain temps	80.000	— Pour le personnel mis à la disposition du secrétariat par d'autres organismes	21.000	Total	256.000
	U.C.											
— Pour le personnel supplémentaire employé pendant les sessions	155.000											
— Pour le renforcement des services de secrétariat, notamment en cas de maladie et de surcroît de travail et pour l'occupation temporaire d'emplois auxquels il ne peut être pourvu définitivement qu'après un certain temps	80.000											
— Pour le personnel mis à la disposition du secrétariat par d'autres organismes	21.000											
Total	256.000											

ASSEMBLÉE

CHAPITRE III — INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
		<i>CHAPITRE III</i>			
30		<i>Frais de voyage</i>			
	302	Personnel	2.000	3.000	1.052,46
31		<i>Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation</i>			
	312	Personnel	15.000	20.000	8.305,25
32		<i>Frais de déménagement</i>			
	322	Personnel	10.000	15.000	4.040,26
33		<i>Indemnités journalières temporaires</i>			
	332	Personnel	60.000	60.000	33.170,58
34		<i>Indemnités en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement</i>			
			p.m.	5.000	—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE III</i>	87.000	103.000	46.568,55
		Total du titre I	5.184.700	4.366.000	4.002.137,20

CHAPITRE III — INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

Art.	Postes	Commentaires	
30		Les crédits prévus aux articles 30 à 33 sont destinés à payer les diverses indemnités et à rembourser les frais auxquels ont droit, en vertu des dispositions du statut et du règlement des autres agents, les agents qui entrent en fonctions ou qui cessent leurs fonctions.	
	302	Pour les agents qui cesseront leurs fonctions et pour leurs remplaçants ainsi que pour les auxiliaires à recruter ou qui cesseront leurs fonctions.	U.C. 2.000
31			
	312	Pour les agents à remplacer et les agents nouvellement recrutés	15.000
32			
	322	Pour les agents à replacer et les agents nouvellement recrutés	10.000
33			
	332	a) Pour une partie des agents dont l'organigramme 1966 prévoit le recrutement b) Pour les agents auxiliaires et les agents recrutés en remplacement d'agents ayant cessé leurs fonctions	25.000 35.000
		Total	<u>60.000</u>

ASSEMBLÉE

TITRE II
IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE IV — IMMEUBLES**CHAPITRE V — MOBILIER, MATÉRIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES : ENTRETIEN ET RENOUELEMENT**

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
		<i>CHAPITRE IV</i>			
40		<i>Loyers</i>	303.000	104.000	84.394,26
41		<i>Assurances</i>	2.600	2.600	1.072,18
42		<i>Eau, gaz, électricité, chauffage</i>	66.400	44.400	39.191,11
43		<i>Nettoyage et entretien</i>	97.000	70.000	57.955,87
44		<i>Aménagement des locaux</i>	6.000	6.000	5.588,30
45		<i>Autres dépenses courantes</i>	12.000	15.800	8.096,19
		<i>TOTAL DU CHAPITRE IV</i>	487.000	242.800	196.297,91
		<i>CHAPITRE V</i>			
50		<i>Machines de bureau</i> Renouvellement	7.700	6.380	5.165,42
51		<i>Mobilier</i> Renouvellement	400	600	356,—
52		<i>Matériel et installations techniques</i> Renouvellement	14.300	22.400	6.562,38
53		<i>Matériel de transport</i> Renouvellement	11.000	16.000	6.250,80

TITRE II
IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE IV — IMMEUBLES

CHAPITRE V — MOBILIER, MATÉRIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES : ENTRETIEN ET RENOUELEMENT

Art.	Postes	Commentaires																
40 à 45		L'augmentation des crédits prévus pour loyers, eau, gaz, électricité, chauffage, nettoyage et entretien résulte du regroupement des services du secrétariat dans un immeuble moderne. Les estimations des crédits sont basées sur le projet de bail préparé par le gouvernement du grand-duché de Luxembourg.																
50		<p>Les renouvellements suivants ont été prévus :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">— 30 machines à écrire mécaniques</td> <td style="text-align: right;">U.C. 2.700</td> </tr> <tr> <td>— 10 machines à écrire électriques</td> <td style="text-align: right;">5.000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total</td> <td style="text-align: right;">7.700</td> </tr> </table>	— 30 machines à écrire mécaniques	U.C. 2.700	— 10 machines à écrire électriques	5.000	Total	7.700										
— 30 machines à écrire mécaniques	U.C. 2.700																	
— 10 machines à écrire électriques	5.000																	
Total	7.700																	
51		<p>27 lampes de bureau</p> <p style="text-align: right;">400</p>																
52		<p>Pour le renouvellement de :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">— 8 duplicateurs (renouvellement annuel)</td> <td style="text-align: right;">5.800</td> </tr> <tr> <td>— 8 magnétophones (renouvellement annuel)</td> <td style="text-align: right;">900</td> </tr> <tr> <td>— 2 appareils à photocopier</td> <td style="text-align: right;">1.600</td> </tr> <tr> <td>— 4 cabines d'interprétation</td> <td style="text-align: right;">3.000</td> </tr> <tr> <td>— pièces de rechange pour installations d'interprétation</td> <td style="text-align: right;">600</td> </tr> <tr> <td>— divers matériel électronique</td> <td style="text-align: right;">400</td> </tr> <tr> <td>— divers matériel (cantines, etc.)</td> <td style="text-align: right;">2.000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total</td> <td style="text-align: right;">14.300</td> </tr> </table>	— 8 duplicateurs (renouvellement annuel)	5.800	— 8 magnétophones (renouvellement annuel)	900	— 2 appareils à photocopier	1.600	— 4 cabines d'interprétation	3.000	— pièces de rechange pour installations d'interprétation	600	— divers matériel électronique	400	— divers matériel (cantines, etc.)	2.000	Total	14.300
— 8 duplicateurs (renouvellement annuel)	5.800																	
— 8 magnétophones (renouvellement annuel)	900																	
— 2 appareils à photocopier	1.600																	
— 4 cabines d'interprétation	3.000																	
— pièces de rechange pour installations d'interprétation	600																	
— divers matériel électronique	400																	
— divers matériel (cantines, etc.)	2.000																	
Total	14.300																	
53		Le crédit de 13.000 U.C. est destiné au renouvellement du camion (130.000 km en avril 1966) et, le cas échéant, d'une deuxième voiture.																

ASSEMBLÉE

CHAPITRE V — MOBILIER, MATÉRIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES : ENTRETIEN ET RENOUELEMENT (*suite*)

CHAPITRE VI — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
54		<i>Locations</i>			
	541	Machines de bureau	300	500	—
	542	Mobilier	300	500	—
	543	Matériel et installations techniques	9.000	8.000	5.265,05
	544	Matériel de transport	2.000	1.000	1.427,02
		<i>Total de l'article 54</i>	11.600	10.000	6.692,07
55		<i>Entretien, utilisation et réparations</i>			
	551	Machines de bureau	10.000	8.000	6.557,33
	552	Mobilier	1.000	2.000	189,54
	553	Matériel et installations techniques	12.000	15.000	6.492,85
	554	Matériel de transport	14.000	14.000	11.241,71
		<i>Total de l'article 55</i>	37.000	39.000	24.481,43
		<i>TOTAL DU CHAPITRE V</i>	82.000	94.380	49.508,10
		<i>CHAPITRE VI</i>			
60		<i>Papeterie et fournitures</i>			
	601	Papeterie et fournitures	128.000 ⁽¹⁾	118.000	93.014,50
	602	Abonnements, journaux, périodiques	13.000	12.000	10.940,58
	603	Frais de bibliothèque	11.000	10.000	9.347,51
		<i>Total de l'article 60</i>	152.000 ⁽¹⁾	140.000	113.302,59

⁽¹⁾ Dont 10.000 U.C. bloquées par la commission des budgets et de l'administration.

CHAPITRE V — MOBILIER, MATÉRIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES : ENTRETIEN ET RENOUELEMENT (suite)

CHAPITRE VI — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Postes	Commentaires														
55		Le crédit global de cet article semble permettre de faire face aux augmentations des frais d'entretien et d'utilisation des machines de bureau, des installations techniques et du matériel de transport.														
60	601	<p>Les services d'imprimerie et de reproduction de l'Assemblée permettant dorénavant de fournir un plus grand nombre de documents parlementaires sans recourir à des imprimeries extérieures, il a été nécessaire de prévoir un supplément de crédit au poste 601. En outre, les prix du marché sont en constante augmentation. Il a été prévu notamment :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;"></td> <td style="text-align: right;">U.C.</td> </tr> <tr> <td>— Papeterie et matériel de bureau</td> <td style="text-align: right;">32.000</td> </tr> <tr> <td>— Stencils et papier duplicateur</td> <td style="text-align: right;">49.000</td> </tr> <tr> <td>— Films, disques et papier offset</td> <td style="text-align: right;">35.000</td> </tr> <tr> <td>— Fournitures pour photocopies</td> <td style="text-align: right;">10.000</td> </tr> <tr> <td>— Imprimés divers</td> <td style="text-align: right;">2.000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total</td> <td style="text-align: right;">128.000</td> </tr> </table>		U.C.	— Papeterie et matériel de bureau	32.000	— Stencils et papier duplicateur	49.000	— Films, disques et papier offset	35.000	— Fournitures pour photocopies	10.000	— Imprimés divers	2.000	Total	128.000
	U.C.															
— Papeterie et matériel de bureau	32.000															
— Stencils et papier duplicateur	49.000															
— Films, disques et papier offset	35.000															
— Fournitures pour photocopies	10.000															
— Imprimés divers	2.000															
Total	128.000															
	602	<p>Abonnements aux journaux et périodiques 9.700 Abonnements à des agences et services de presse 3.300</p> <p style="text-align: right;">Total 13.000</p>														
	603	<p>Livres et microfilms 10.000 Frais de reliure 1.000</p> <p style="text-align: right;">Total 11.000</p>														

ASSEMBLÉE

CHAPITRE VI — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
61		<i>Affranchissement, télécommunications et frais de port</i>			
	611	Affranchissement et frais de port	56.000	51.000	39.195,55
	612	Téléphone, télégraphe, télex	50.000	55.000	46.045,45
		<i>Total de l'article 61</i>	106.000	106.000	85.241,—
62		<i>Dépenses diverses de fonctionnement</i>			
	621	Frais divers de recrutement de personnel	5.000	8.000	2.823,58
	622	Frais bancaires	1.000	600	787,21
	623	Frais de justice	4.000	4.000	2.715,16
	624	Travaux de traduction, de dactylographie et autres travaux analogues à confier à l'extérieur	10.000	15.000	5.653,37
	625	Tenues de service	8.000 ⁽¹⁾	8.000	5.877,73
	626	Frais divers de réunions internes	7.000	5.500	5.535,22
	627	Déménagements de services au Kirchberg	50.000	25.000	20.323,84
	628	Cours de langues et de formation professionnelle	2.000	—	—
	629	Menues dépenses	2.600	3.500	1.353,19
		<i>Total de l'article 62</i>	89.600 ⁽¹⁾	69.600	45.069,30
63		<i>Participation aux frais de secrétariat du cabinet du président</i>	4.800	4.800	4.800,—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE VI</i>	352.400 ⁽²⁾	320.400	248.412,89

⁽¹⁾ Dont 2.000 U.C. bloquées par la commission des budgets et de l'administration.⁽²⁾ Dont 12.000 U.C. bloquées aux postes 601 et 625 par la commission des budgets et de l'administration.

CHAPITRE VI — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Postes	Commentaires	U.C.	
61	611	Les crédits ont été calculés sur la base des prévisions suivantes :		
		— Affranchissement à Luxembourg	48.000	
		— Affranchissement à Strasbourg (sessions)	6.000	
		— Autres expéditions	2.000	
		Total	56.000	
		612	Ont été prévus :	
			— Frais de téléphone	44.000
			— Frais de télégramme et de télex	6.000
			Total	50.000

ASSEMBLÉE

CHAPITRE VII — DÉPENSES DE REPRÉSENTATION ET POUR RÉCEPTIONS

CHAPITRE VIII — DÉPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DÉPLACEMENTS

CHAPITRE IX — FRAIS DE RÉUNIONS, CONVOCATIONS, STAGES

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
70		<i>CHAPITRE VII</i>			
		<i>Frais de réception et de représentation</i>			
	701	Indemnités forfaitaires de représentation	5.900	5.900	4.552
	702	Frais de réception et de représentation	17.500	17.500	10.889,50
	703	Fonds pour dépenses conformément à l'article 52 du règlement	6.000	6.000	6.000,—
		<i>Total de l'article 70</i>	29.400	29.400	21.441,50
		<i>TOTAL DU CHAPITRE VII</i>	29.400	29.400	21.441,50
80		<i>CHAPITRE VIII</i>			
		<i>Frais de mission et de déplacement</i>			
	802	Personnel	375.000	375.000	327.557,72
	803	Indemnités forfaitaires de déplacement	10.000	10.000	9.130,—
	804	Équipements spéciaux pour mission	—	—	—
		<i>Total de l'article 80</i>	385.000	385.000	336.687,72
		<i>TOTAL DU CHAPITRE VIII</i>	385.000	385.000	336.687,72
90		<i>CHAPITRE IX</i>			
		<i>Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations en général — Comités</i>			
	901	Réunions et convocations en général	4.000	5.000	898,02
		<i>Total de l'article 90</i>	4.000	5.000	898,02

CHAPITRE VII — DÉPENSES DE REPRÉSENTATION ET POUR RÉCEPTIONS

CHAPITRE VIII — DÉPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DÉPLACEMENTS

CHAPITRE IX — FRAIS DE RÉUNIONS, CONVOCATIONS, STAGES

Art.	Postes	Commentaires
70	701	En vertu de l'article 14-1 de l'annexe VII du statut, il est alloué aux fonctionnaires de l'Assemblée chargés des relations avec la presse une indemnité forfaitaire couvrant leurs frais de représentation. Une indemnité de fonctions a été, en outre, allouée à quelques autres fonctionnaires qui, de par les tâches qui leur sont confiées, engagent régulièrement des frais de représentation.
90	901	Ces crédits sont destinés à payer les frais de déplacement et de séjour des experts ou autres personnalités qui sont invités à participer aux travaux de l'Assemblée. Les dépenses étant très variables suivant les travaux de l'Assemblée, une diminution trop importante ne peut être justifiée.

ASSEMBLÉE

CHAPITRE IX — FRAIS DE RÉUNIONS, CONVOCATIONS, STAGES (suite)

CHAPITRE X — DÉPENSES DE PUBLICATION ET DE VULGARISATION

CHAPITRE XI — DÉPENSES DE SERVICE SOCIAL

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
93		Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'enquêtes	2.000	2.000	—
		TOTAL DU CHAPITRE IX	6.000	7.000	898,02
		CHAPITRE X			
100	1000	Publications	330.000 ⁽¹⁾	300.000	249.731,31
101		Journal officiel	70.000	60.000	50.000,—
102		Dépenses de vulgarisation	7.000	7.000	6.077,97
		TOTAL DU CHAPITRE X	407.000 ⁽¹⁾	367.000	305.809,28
		CHAPITRE XI			
110		Secours extraordinaires	1.500	1.500	1.120,—
111		Foyer et cercles du personnel	4.500	4.000	3.909,19
112		Mess et cantines	1.000	1.000	170,33
113		Dispensaires	10.000	3.000	3.316,08
114		Autres interventions	2.000	2.000	500,—
		TOTAL DU CHAPITRE XI	19.000	11.500	9.015,60

(¹) Dont 30.000 U.C. bloquées par la commission des budgets et de l'administration.

CHAPITRE IX — FRAIS DE RÉUNIONS, CONVOCATIONS, STAGES (suite)

CHAPITRE X — DÉPENSES DE PUBLICATION ET DE VULGARISATION

CHAPITRE XI — DÉPENSES DE SERVICE SOCIAL

Art.	Postes	Commentaires
100	1000	Les publications de l'Assemblée européenne comprennent surtout les comptes rendus in extenso des débats, les rapports imprimés des commissions, les documents de séance, l'annuaire de l'Assemblée, etc. Le nombre de ces documents et le nombre des pages sont en augmentation constante. Les prix d'imprimerie sont eux aussi en augmentation constante depuis quelques années.
110		Ce crédit doit permettre l'octroi des secours extraordinaires prévus à l'article 76 du statut des fonctionnaires.
111		Ce crédit est destiné à accorder une aide financière aux projets visant à favoriser les contacts sociaux entre les fonctionnaires.
112		Ce crédit permettra de procéder à certains renouvellements et à l'achat de matériel complémentaire pour les cantines de Luxembourg.
113		Renouvellement et entretien du mobilier et du matériel du dispensaire et nouvelles acquisitions. Frais d'examen médical du personnel. Acquisition de médicaments destinés au dispensaire. Participation aux frais d'une pouponnière pour les enfants des agents.
114		Ce crédit est notamment destiné à couvrir l'intervention dans les dépenses résultant d'activités sociales, culturelles et sportives.

ASSEMBLÉE

CHAPITRE XII — DÉPENSES DE PREMIÈRE INSTALLATION ET D'ÉQUIPEMENT

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
120		<i>CHAPITRE XII</i> <i>Machines de bureau</i>	15.000	13.350	8.606,87
121		<i>Mobilier</i>	25.000	21.280	19.169,32
122		<i>Matériel et installations techniques</i>	21.000	26.760	20.357,11
		<i>TOTAL DU CHAPITRE XII</i>	61.000	61.390	48.133,30

CHAPITRE XII — DÉPENSES DE PREMIÈRE INSTALLATION ET D'ÉQUIPEMENT

Art.	Postes	Commentaires
120		<p>L'acquisition de machines de bureau supplémentaires s'avère indispensable, notamment de par la dispersion des lieux de travail du secrétariat général de l'Assemblée (Luxembourg, Strasbourg, Bruxelles) :</p> <p style="text-align: right;">U.C.</p> <ul style="list-style-type: none"> — 45 machines à écrire mécaniques 4.000 — 10 machines à écrire électriques 5.000 — 16 machines sténotypie 3.000 — 6 grands chariots pour machines à écrire 400 — 6 dictaphones 1.600 — divers 1.000 <p style="text-align: right;">Total <u>15.000</u></p>
121		<p>Outre un crédit de 15.000 U.C. destiné à compléter l'équipement en mobilier du nouvel immeuble dans lequel s'installera le secrétariat au courant de l'année 1967, un crédit de 10.000 U.C. est prévu pour l'acquisition de mobilier complémentaire suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> — 4 bibliothèques 570 — 25 armoires 2.800 — 64 rayonnages 2.240 — 10 classeurs 2.000 — 48 fichiers et soubassements 600 — 12 tables diverses 230 — 10 bureaux 640 — 20 fauteuils 640 — divers 15.280 <p style="text-align: right;">Total <u>25.000</u></p>
122		<p>Il est prévu d'acheter l'équipement complémentaire suivant, afin de rationaliser le travail de plusieurs services et pour équiper avec du matériel appartenant à l'Assemblée les locaux occupés par celle-ci dans les lieux autres que Luxembourg (Strasbourg et Bruxelles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> — matériel et accessoires pour offset et typographie 1.600 — encarteuse piqueuse 5.000 — armoire pour sécher les films 800 — densitomètre photo-électrique 500 — lampe à arc 300 — 20 amplificateurs 2.800 — matériel électronique divers 500 — 3 grandes perforatrices 225 — complément d'installation du nouvel immeuble 9.275 <p style="text-align: right;">Total <u>21.000</u></p>

ASSEMBLÉE

CHAPITRE XIII — ACHAT OU CONSTRUCTION D'IMMEUBLES

CHAPITRE XIV — AIDES, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

CHAPITRE XVIII — DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
		<i>CHAPITRE XIII</i>			
130		<i>Acquisitions d'immeubles</i>	—	—	—
131		<i>Construction d'immeubles</i>	—	—	—
132	1320	<i>Pour le logement rationnel de l'Assemblée et de ses institutions ainsi que des services du secrétariat général</i>	5.000	p.m.	—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE XIII</i>	5.000	p.m.	—
		<i>CHAPITRE XIV</i>			
143		<i>Bourses d'études</i>	6.000	6.000	—
145		<i>Participation aux frais de secrétariat des groupes politiques</i>	96.800	96.800	94.644,44
146		<i>Participation aux frais de stages d'études</i>	120.000	120.000	118.917,14
		<i>TOTAL DU CHAPITRE XIV</i>	222.800	222.800	213.561,58
		<i>CHAPITRE XVIII</i>			
180	1800	<i>Dépenses non spécialement prévues</i>	10.800	10.000	—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE XVIII</i>	10.800	10.000	—
		Total du titre II	2.067.400 ⁽¹⁾	1.751.670	1.429.765,90 t

¹⁾ Dont 42.000 U.C. bloquées aux postes 601, 625, 1000 (respectivement 10.000, 2.000 et 30.000 U.C.) par la commission des budgets et de l'administration.

CHAPITRE XIII — ACHAT OU CONSTRUCTION D'IMMEUBLES

CHAPITRE XIV — AIDES, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

CHAPITRE XVIII — DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES

Art.	Postes	Commentaires
132	1320	Ces crédits ont été prévus pour commencer à mettre à exécution la résolution adoptée par l'Assemblée le 24 novembre 1965, surtout en ce qui concerne l'organisation des services à Strasbourg.

ASSEMBLÉE

TITRE III
DÉPENSES COMMUNES A PLUSIEURS COMMUNAUTÉS
OU INSTITUTIONS

CHAPITRE XXV — AUTRES DÉPENSES COMMUNES

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
		<i>CHAPITRE XXV</i>			
253		<i>Autres</i>			
	2531	Service des publications de la Haute Autorité de la C.E.C.A.	100.000	90.000	74.967,68
	2532	Service d'interprétation de la Haute Autorité de la C.E.C.A.	240.000	190.000	179.983,99
		<i>Total de l'article 253</i>	340.000	280.000	254.951,67
		<i>TOTAL DU CHAPITRE XXV</i>	340.000	280.000	254.951,67
		Total du titre III	340.000	280.000	254.951,67

**TITRE III
DÉPENSES COMMUNES A PLUSIEURS COMMUNAUTÉS
OU INSTITUTIONS**

CHAPITRE XXV — AUTRES DÉPENSES COMMUNES

Art.	Postes	Commentaires

**CHAPITRE SPÉCIAL — DÉPENSES POUR LES INSTITUTIONS INTERPARLEMENTAIRES CRÉÉES
DANS LE CADRE DES TRAITÉS D'ASSOCIATION**

Art.	Postes	Commentaires

SECTION I - ASSEMBLEE

Catégorie et grade	Emplois permanents	Emplois temporaires
H.C.	1	
A 1	4	-
A 2	7	1
A 3	21	4 (a)
A 4	17	6 (a)
A 5	20	-
A 6	3	1 (a)
A 7	5	-
A 8	-	-
Total :	77	12
B 1	5	-
B 2	13	-
B 3	14	2
B 4	23	1
B 5	3	-
Total :	58	3
C 1	61	4 (a)
C 2	62	9 (b)
C 3	83	2
C 4	16	-
C 5	-	-
Total :	222	15
D 1	10	-
D 2	12	1
D 3	5	-
D 4	-	-
Total :	27	1
LA 3	2	-
LA 4	4	-
LA 4)	12	-
LA 5)	17	-
LA 5)	31	-
LA 6)	21	-
LA 7	11	-
LA 8	-	-
Total :	98	-
TOTAL GENERAL :	483	31

(a) personnel des groupes politiques

(b) dont 7 postes pour les groupes politiques

CONSEILS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

CONSEIL

Prévision des recettes propres pour l'exercice 1967

Chap.	Art.	Nature des recettes	U.C.			
			Total	Répartition		
				C.E.C.A.	C.E.E.	C.E.E.A.
II		<i>Produit de l'impôt et contribution du personnel au financement du régime de pension</i>				
	20	Produit de l'impôt :				
		--- Conseil	181.500	60.500	60.500	60.500
		--- Comité économique et social	33.250	—	16.625	16.625
		--- Commission de contrôle	8.500	—	4.250	4.250
		<i>Total de l'article 20</i>	223.250	60.500	81.375	81.375
	21	Contribution du personnel au financement du régime de pension :				
		--- Conseil	141.000	47.000	47.000	47.000
		--- Comité économique et social	25.290	—	12.645	12.645
		--- Commission de contrôle	5.800	—	2.900	2.900
	<i>Total de l'article 21</i>	172.090	47.000	62.545	62.545	
III		<i>Autres recettes</i>				
	30	Intérêts bancaires :				
		--- Conseil	4.500	1.500	1.500	1.500
		--- Comité économique et social	250	—	125	125
		--- Commission de contrôle	20	—	10	10
	<i>Total de l'article 30</i>	4.770	1.500	1.635	1.635	

CONSEIL

Contribution des Communautés européennes au financement des dépenses des Conseils pour l'exercice 1967

Chapitres Articles	Nature des dépenses	U.C.			
		Total	Répartition		
			C.E.C.A.	C.E.E.	C.E.E.A.
Chap. XIX	Comité économique et social	1.320.065	—	660.033	660.032
Chap. XX	Commission de contrôle	197.142	—	98.571	98.571
Chap. XXVI	Commissaire aux comptes de la C.E.C.A.	74.000	74.000	—	—
Chap. XXVII	Contribution de la C.E.E. au fonctionnement du secrétariat des E.A.M.A.	10.000	—	10.000	—
	Frais communs	6.601.400	2.200.466	2.200.467	2.200.467
	<i>Total</i>	8.202.607	2.274.466	2.969.071	2.959.070
	Recettes propres	— 430.310	— 118.200	— 156.055	— 156.055
	Contributions à recevoir	7.772.297	2.156.266	2.813.016	2.803.015

Récapitulation générale des crédits (1967 et 1966) et des dépenses (1965)

Titres Chapitres	Nature des dépenses	U.C.		
		Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
<i>Titre I</i>	<i>Rémunérations; indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations</i>			
Chap. II	Personnel	4.147.000	3.562.820	3.060.045,—
Chap. III	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	130.000	152.800	56.689,—
	<i>Total du titre I</i>	4.277.000	3.715.620	3.116.734,—

Récapitulation générale des crédits (1967 et 1966) et des dépenses (1965) (suite)

Titres Chapitres	Nature des dépenses	U.C.		
		Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
<i>Titre II</i>	<i>Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement</i>			
Chap. IV	Immeubles	697.400	609.500	678.840,—
Chap. V	Mobilier, matériel, installations techniques : entretien et renouvellement	47.600	41.700	45.904,—
Chap. VI	Dépenses courantes de fonctionnement	317.900	292.000	255.082,—
Chap. VII	Dépenses de représentation et pour réceptions	16.000	19.000	5.036,—
Chap. VIII	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	176.000	166.000	91.130,—
Chap. IX	Frais de réunions, convocations, stages	447.000	422.000	377.945,—
Chap. X	Dépenses de publications et de vulgarisation	170.000	186.000	168.905,—
Chap. XI	Dépenses de service social	26.100	21.200	11.069,—
Chap. XII	Dépenses de première installation et d'équipement	32.400	24.100	74.962,—
Chap. XVIII	Dépenses non spécialement prévues	20.000	20.000	—
	<i>Total du titre II</i>	1.950.400	1.801.500	1.708.873,—
<i>Titre III</i>	<i>Dépenses communes à plusieurs Communautés ou institutions</i>			
Chap. XIX	Comité économique et social	1.320.065	1.172.130	1.003.212,—
Chap. XX	Commission de contrôle	197.142	173.550	142.453,—
Chap. XXV	Autres dépenses communes	374.000	374.000	291.580,—
Chap. XXVI	Commissaire aux comptes de la C.E.C.A.	74.000	72.250	63.432,—
Chap. XXVII	Contribution de la C.E.E. au fonctionnement du secrétariat des E.A.M.A.	10.000	10.000	20.519,—
	<i>Total du titre III</i>	1.975.207	1.801.930	1.521.196,—
	Total général	8.202.607	7.319.050	6.346.803,—

CONSEIL

TITRE I
RÉMUNÉRATIONS;
INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS,
A LA CÉSSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

CHAPITRE II — PERSONNEL

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
		<i>CHAPITRE II</i>			
20		<i>Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs</i>			
	201	Traitements de base	2.705.000	2.610.000	2.220.370,--
	202	Allocations familiales	257.000	247.900	196.760,--
	203	Indemnités de dépaysement	379.000	365.000	300.401,--
	204	Contributions au fonds des pensions de la C.E.C.A.	51.000	50.000	49.113,--
	205	Coefficient correcteur	424.000	—	552,--
		<i>Total de l'article 20</i>	3.816.000	3.272.900	2.767.196,--
20 bis		<i>Indemnités compensatrices</i>	1.200	1.240	946,--
21		<i>Pensions</i>			
	211	Allocations de départ	—	—	—
	212	Pensions	—	—	—
		<i>Total de l'article 21</i>	—	—	—
22		<i>Couverture des risques de maladie et d'accidents</i>			
	221	Couverture des risques de maladie	76.000	57.420	49.026,--
	222	Couverture des risques d'accidents	16.300	15.260	13.016,--
		<i>Total de l'article 22</i>	92.300	72.680	62.042,--

TITRE I
RÉMUNÉRATIONS;
INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS,
A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

CHAPITRE II — PERSONNEL

Art.	Postes	Commentaires
20		Les crédits ont été calculés sur la base des dispositions des statuts des fonctionnaires des Communautés.
	201	Les crédits ont été calculés sur la base d'un effectif de 537 agents, soit une augmentation de 12 agents par rapport à l'effectif pour l'exercice 1966.
	202	Les allocations familiales comprennent (art. 67 des statuts) :
		a) L'allocation de chef de famille,
		b) L'allocation pour enfants à charge, et
		c) L'allocation scolaire.
	203	Cette indemnité s'élève à 16 % du traitement de base. Compte tenu du personnel ne bénéficiant pas de cette indemnité, le crédit a été calculé sur la base de 14 % du traitement de base.
	204	Contribution de l'institution au Fonds de pensions de la C.E.C.A. en application des articles 83 et 101 des statuts.
	205	Le crédit a été calculé sur la base de l'application d'un coefficient correcteur de 12,5 points.
20 bis		Indemnité compensatrice (art. 95 statut C.E.C.A.)
	22	
	221	Dans les conditions prévues à l'article 72 des statuts, le fonctionnaire, son conjoint, ses enfants et les autres personnes à sa charge sont couverts contre les risques de maladie. Le crédit du poste 221 couvre la quote-part de l'institution dans le financement du régime d'assurance maladie ainsi que les remboursements spéciaux prévus à l'article 72.
	222	Crédit destiné à couvrir la quote-part de l'institution contre les risques de maladie professionnelle et d'accidents du personnel.

CONSEIL

CHAPITRE II — PERSONNEL (suite)

CHAPITRE III — INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
23		<i>Allocations et indemnités diverses</i>			
	231	Allocations à la naissance et en cas de décès	6.000	6.000	5.484,—
	232	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	40.000	30.000	28.994,—
		<i>Total de l'article 23</i>	46.000	36.000	34.478,—
24		<i>Autres agents (auxiliaires, agents locaux)</i>	147.000	130.000	163.080,—
25		<i>Heures supplémentaires</i>	44.500	50.000	32.303,—
		TOTAL DU CHAPITRE II	4.147.000	3.562.820	3.060.045,—
		CHAPITRE III			
30		<i>Frais de voyage</i>	2.000	2.000	999,—
	302	Personnel			
31		<i>Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation</i>			
	312	Personnel	30.000	42.000	1.024,—
32		<i>Frais de déménagement</i>			
	322	Personnel	20.000	26.800	—
33		<i>Indemnités journalières temporaires</i>			
	332	Personnel	76.000	80.000	54.666,—

CHAPITRE II — PERSONNEL (suite)

CHAPITRE III — INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

Art.	Postes	Commentaires								
23										
	231	L'article 74 des statuts prévoit que l'allocation à la naissance est de 110 U.C. En cas de décès d'un fonctionnaire, l'époux survivant ou les enfants à charge bénéficient de la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui de décès (art. 70 des statuts).								
	232	Le crédit est destiné à couvrir le remboursement des frais de voyage des agents et des membres de leurs familles du lieu d'affectation au lieu d'origine à l'occasion du congé annuel (art. 8 de l'annexe VII des statuts). L'augmentation se base sur les dépenses effectives du premier semestre de l'exercice 1966.								
24		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Agents assurant le fonctionnement des services Pools dactylographiques, reproduction, conférence et huissiers, principalement en cas de pointe de travail</td> <td style="text-align: right; width: 20%;">U.C. 127.000</td> </tr> <tr> <td>Agents locaux en vue d'exécuter des tâches manuelles ou de service</td> <td style="text-align: right;">12.000</td> </tr> <tr> <td>Rémunération des interprètes free lance convoqués pour les réunions qui seront tenues hors de Bruxelles et de Luxembourg où l'interprétation n'est pas assurée par le service d'interprétariat des Communautés</td> <td style="text-align: right;">8.000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total</td> <td style="text-align: right;">147.000</td> </tr> </table>	Agents assurant le fonctionnement des services Pools dactylographiques, reproduction, conférence et huissiers, principalement en cas de pointe de travail	U.C. 127.000	Agents locaux en vue d'exécuter des tâches manuelles ou de service	12.000	Rémunération des interprètes free lance convoqués pour les réunions qui seront tenues hors de Bruxelles et de Luxembourg où l'interprétation n'est pas assurée par le service d'interprétariat des Communautés	8.000	Total	147.000
Agents assurant le fonctionnement des services Pools dactylographiques, reproduction, conférence et huissiers, principalement en cas de pointe de travail	U.C. 127.000									
Agents locaux en vue d'exécuter des tâches manuelles ou de service	12.000									
Rémunération des interprètes free lance convoqués pour les réunions qui seront tenues hors de Bruxelles et de Luxembourg où l'interprétation n'est pas assurée par le service d'interprétariat des Communautés	8.000									
Total	147.000									
25		Le crédit est prévu pour le paiement d'heures supplémentaires au personnel des catégories C et D.								
30										
	302	Ce crédit est destiné au remboursement des frais de voyage dus aux agents à l'occasion de leur entrée en fonctions, de leur départ de l'institution ou de leur mutation.								
31										
	312	Régularisation du personnel recruté pendant les exercices antérieurs.								
32										
	322	Régularisation du personnel recruté pendant les exercices antérieurs.								
33										
	332	— Personnel à recruter en 1967 — Personnel recruté en 1966. — Remplacement du personnel démissionnaire.								

CHAPITRE III — INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS (suite)

Art.	Postes	Commentaires

CONSEIL

TITRE II
IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE IV — IMMEUBLES**CHAPITRE V — MOBILIER, MATÉRIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES : ENTRETIEN ET RENOUELEMENT**

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
		<i>CHAPITRE IV</i>			
40		<i>Loyers</i>	429.700	422.500	399.135,—
41		<i>Assurances</i>	5.500	5.000	2.307,—
42		<i>Eau, gaz, électricité, chauffage</i>	42.500	42.500	25.847,—
43		<i>Nettoyage et entretien</i>	108.700	102.500	75.065,—
44		<i>Aménagement des locaux</i>	87.000	15.000	160.453,—
45		<i>Autres dépenses courantes</i>	24.000	22.000	16.033,—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE IV</i>	697.400	609.500	678.840,—
		<i>CHAPITRE V</i>			
50		<i>Machines de bureau Renouvellement</i>	2.400	2.400	1,562,—

TITRE II
IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE IV — IMMEUBLES**CHAPITRE V — MOBILIER, MATÉRIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES : ENTRETIEN ET RENOUELEMENT**

Art.	Postes	Commentaires	U.C.
40		--- Locaux occupés à Luxembourg --- Locaux occupés à Bruxelles a) Coudenberg, blocs A-B-C-D b) Banque belgo-congolaise --- Participation versée à la C.E.E. pour l'immeuble des Communautés à Paris --- Locaux occupés à Genève, ainsi que location de salles à l'occasion de réunions	10.000 7.000 334.700 68.000 7.000 10.000 Total <u>429.700</u>
		Il a été tenu compte de l'augmentation des loyers des immeubles occupés par le secrétariat à Bruxelles	
41		Incendie — dégâts des eaux — responsabilité civile, vol et assurance du transport du matériel	
42		--- Eau et gaz --- Électricité --- Chauffage	7.000 18.500 17.000 Total <u>42.500</u>
43		--- Nettoyage des bureaux et des ateliers par contrat --- Nettoyage et entretien des salles de réunions du Palais des Congrès ainsi que les travaux supplémentaires non prévus par les contrats --- Réparation et fournitures concernant les bâtiments, achat de produits d'entretien --- Contrat pour l'inspection et l'entretien des ascenseurs et monte-charge	81.500 5.900 18.000 3.300 Total <u>108.700</u>
44		--- Cloisonnement, renforcement de l'éclairage et modification des câbleries, aménagement des caves d'archives et de documentation --- Modification du système de ventilation des salles de réunion	15.000 72.000 Total <u>87.000</u>
45		Gardiennage des locaux par contrat a) Coudenberg, blocs A-B-C-D b) locaux à Luxembourg Vérification de l'équipement de protection contre l'incendie	20.600 1.700 1.700 Total <u>24.000</u>
50		Les crédits sont destinés à couvrir les frais de remplacement de 14 machines à écrire acquises en 1960, 1 machine à calculer acquise en 1954.	

LE CONSEIL

CHAPITRE V — MOBILIER, MATÉRIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES : ENTRETIEN ET RENOUELEMENT (suite)

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
51		<i>Mobilier</i>			
		Renouvellement	800	800	---
52		<i>Matériel et installations techniques</i>			
		Renouvellement	9.000	5.000	14.434,--
53		<i>Matériel de transport</i>			
		Renouvellement	4.000	---	5.195,--
54		<i>Locations</i>			
	541	Machines de bureau	400	400	21,--
	542	Mobilier	300	300	57,--
	543	Matériel et installations techniques	1.800	1.800	761,--
	544	Matériel de transports	1.000	1.000	309,--
		<i>Total de l'article 54</i>	3.500	3.500	1.148,--

CHAPITRE V — MOBILIER, MATÉRIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES : ENTRETIEN ET RENOUELEMENT (suite)

Art.	Postes	Commentaires														
52		<p>Le programme de renouvellement pour 1967 consiste à remplacer :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">20 enregistreurs acquis en 1957 et 1958</td> <td style="text-align: right;">U.C. 2.400</td> </tr> <tr> <td>1 agrafeuse électrique</td> <td style="text-align: right;">300</td> </tr> <tr> <td>1 duplicateur stencil, en remplacement d'un duplicateur stencil et d'un duplicateur à alcool</td> <td style="text-align: right;">2.040</td> </tr> <tr> <td>1 appareil à copier électrostatique en remplacement d'un appareil à copier à bains et un appareil à copier à rayons infrarouges</td> <td style="text-align: right;">1.600</td> </tr> <tr> <td>Renouvellement de divers appareillages de l'installation téléphonique</td> <td style="text-align: right;">2.160</td> </tr> <tr> <td>50 casques d'écoute et autres appareillages d'installations d'interprétation simultanée</td> <td style="text-align: right;">500</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">Total 9.000</td> </tr> </table>	20 enregistreurs acquis en 1957 et 1958	U.C. 2.400	1 agrafeuse électrique	300	1 duplicateur stencil, en remplacement d'un duplicateur stencil et d'un duplicateur à alcool	2.040	1 appareil à copier électrostatique en remplacement d'un appareil à copier à bains et un appareil à copier à rayons infrarouges	1.600	Renouvellement de divers appareillages de l'installation téléphonique	2.160	50 casques d'écoute et autres appareillages d'installations d'interprétation simultanée	500		Total 9.000
20 enregistreurs acquis en 1957 et 1958	U.C. 2.400															
1 agrafeuse électrique	300															
1 duplicateur stencil, en remplacement d'un duplicateur stencil et d'un duplicateur à alcool	2.040															
1 appareil à copier électrostatique en remplacement d'un appareil à copier à bains et un appareil à copier à rayons infrarouges	1.600															
Renouvellement de divers appareillages de l'installation téléphonique	2.160															
50 casques d'écoute et autres appareillages d'installations d'interprétation simultanée	500															
	Total 9.000															
53		<p>Le crédit est prévu pour le renouvellement de deux voitures de service. Il convient de noter qu'aucune dépense à ce titre n'a été envisagée en 1966.</p>														
54		<p>Le crédit couvre les frais de location exposés, notamment, à l'occasion de réunions tenues hors des lieux de travail des Conseils .</p>														

CONSEIL

CHAPITRE V — MOBILIER, MATÉRIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES : ENTRETIEN ET RENOUELEMENT *(suite)*

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
55		<i>Entretien, utilisation et réparation</i>			
	551	Machines de bureau	4.600	7.800	4.564,--
	552	Mobilier	1.800	1.800	1.534,--
	553	Matériel et installations techniques	16.100	15.000	13.108,--
	554	Matériel de transport	5.400	5.400	4.359,--
		<i>Total de l'article 55</i>	27.900	30.000	23.565,--
		TOTAL DU CHAPITRE V	47.600	41.700	45.904,--

CHAPITRE V — MOBILIER, MATÉRIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES : ENTRETIEN ET RENOUELEMENT (suite)

Art.	Postes	Commentaires	U.C.		
55	551	Entretien des machines à écrire	1.500		
		Entretien des machines à calculer	500		
		Réparations et remplacement de pièces défectueuses	1.600		
		Entretien et réparation d'autres machines de bureau	1.000		
		Total	4.600		
		552	Crédit destiné à faire face aux frais d'entretien et de réparation de mobilier		
		553	— Entretien du matériel d'enregistrement et réparation de pièces défectueuses	1.500	
			— Révision et entretien des installations d'interprétation simultanée et remplacement de pièces défectueuses	4.400*	
			— Entretien des installations téléphoniques (contrat) et appareillages connexes	4.000	
			— Contrat de télé-imprimeur à Luxembourg	200	
			— Contrat d'entretien des machines de l'atelier de reproduction et remplacement de pièces	5.500	
		— Contrat d'entretien des machines comptables	500		
		Total	16.100		
		554	Le crédit est destiné à couvrir les frais d'utilisation, d'entretien, de réparation et d'assurance pour six véhicules.		

CONSEIL

CHAPITRE VI — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
60		<i>CHAPITRE VI</i>			
		<i>Papeterie et fournitures</i>			
	601	Papeterie et fournitures	127.400	112.000	111.520,-
	602	Abonnements, journaux, périodiques	9.000	8.500	7.841,-
	603	Frais de bibliothèque	9.000	9.000	7.591,-
		<i>Total de l'article 60</i>	145.400	129.500	126.952,-
61		<i>Affranchissement, télécommunications et frais de port</i>			
	611	Affranchissement et frais de port	48.000	47.000	31.903,-
	612	Téléphone, télégraphe, télex	76.000	73.000	60.426,-
		<i>Total de l'article 61</i>	124.000	120.000	92.329,-

CHAPITRE VI — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Postes	Commentaires	
60	601	<p>Les prévisions se décomposent comme suit :</p> <p>a) <i>Papier duplicateur</i> pour 1967, il y a lieu de prévoir une consommation de 135 tonnes contre 130 tonnes en 1965</p> <p>b) <i>Stencils</i> on prévoit pour 1967, une consommation de 1.600 boîtes contre 1.390 boîtes en 1965</p> <p>c) <i>Papier offset</i> la consommation en 1967 sera de 40 tonnes contre 22 tonnes en 1965. Par contre, il convient de noter une réduction sensible des crédits de l'article 100 (publications) où une réduction de 16.000 U.C. est prévue</p> <p>d) <i>Papeterie et fournitures à l'usage des bureaux</i> (ce poste comprend le papier à en-tête, papier copies, etc.)</p> <p>e) <i>Fournitures pour l'expédition du courrier</i> (enveloppes, papier d'emballage, plaquettes pour la machine à affranchir)</p> <p>f) <i>Imprimés</i></p> <p>g) <i>Fournitures pour l'atelier de reproduction de documents</i> (encres, plaques offset, films et produits chimiques pour la préparation de plaques)</p> <p>h) <i>Fournitures pour l'enregistrement des séances</i></p> <p>i) <i>Fournitures pour la documentation, les publications, le service des archives</i></p>	<p>U.C.</p> <p>33.800</p> <p>13.000</p> <p>14.000</p> <p>23.000</p> <p>4.400</p> <p>2.200</p> <p>20.000</p> <p>1.000</p> <p>16.000</p> <p>Total 127.400</p>

CONSEIL

CHAPITRE VI — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

CHAPITRE VII — DÉPENSES DE REPRÉSENTATION ET POUR RÉCEPTIONS

CHAPITRE VIII — DÉPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DÉPLACEMENTS

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
62		<i>Dépenses diverses de fonctionnement</i>			
	621	Frais divers de recrutement du personnel	14.000	10.000	9.240,—
	622	Frais bancaires	500	500	265,—
	623	Frais de justice	p.m.	p.m.	—
	624	Travaux de traduction, de dactylographie et autres travaux analogues à confier à l'extérieur	6.000	6.000	4.532,—
	625	Tenues de service	7.000	7.000	4.666,—
	626	Frais divers de réunions	6.500	6.500	3.954,—
	627	Déménagement de services	7.000	7.000	11.216,—
	628	Cours de langues	6.000	4.000	1.000,—
	629	Menues dépenses	1.500	1.500	928,—
		<i>Total de l'article 62</i>	48.500	42.500	35.801,—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE VI</i>	317.900	292.000	255.082,—
		<i>CHAPITRE VII</i>			
70		<i>Frais de réception et de représentation</i>	16.000	19.000	5.036,—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE VII</i>	16.000	19.000	5.036,—
		<i>CHAPITRE VIII</i>			
80		<i>Frais de mission et de déplacement</i>			
	802	Personnel	165.000	155.000	81.170,—
	803	Indemnités forfaitaires de déplacement	10.500	10.500	9.960,—
	804	Équipements spéciaux pour missions	500	500	—
		<i>Total de l'article 80</i>	176.000	166.000	91.130,—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE VIII</i>	176.000	166.000	91.130,—

CHAPITRE VI — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT *(suite)*

CHAPITRE VII — DÉPENSES DE REPRÉSENTATION ET POUR RÉCEPTIONS

CHAPITRE VIII — DÉPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DÉPLACEMENTS

Art.	Postes	Commentaires
02	021	Ce crédit est destiné à couvrir les frais relatifs à l'organisation de tests et de concours (annonces, frais de publication, frais de convocation des candidats).
	025	Ce crédit comprend : — Les tenues de service du personnel du service des réunions. — L'équipement de travail du personnel de l'atelier de reproduction des documents.
	027	Le crédit est destiné, notamment, à couvrir le déménagement et le transport de matériel à l'occasion des sessions hors des lieux de travail ainsi que les manutentions internes.
	028	Le montant des crédits est augmenté pour tenir compte du nombre toujours croissant des fonctionnaires qui suivent ces cours.
	029	Ce crédit est destiné au paiement de menues dépenses n'étant pas susceptibles d'être imputées à d'autres articles du budget.
80	803	Indemnité octroyée en vertu de l'article 15 de l'annexe VII des statuts des fonctionnaires des Communautés.

CONSEIL

CHAPITRE IX — FRAIS DE RÉUNIONS, CONVOCATIONS, STAGES

CHAPITRE X — DÉPENSES DE PUBLICATIONS ET DE VULGARISATION

CHAPITRE XI — DÉPENSES DE SERVICE SOCIAL

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
		<i>CHAPITRE IX</i>			
90		<i>Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations des Conseils</i>	445.000	420.000	377.248, --
92		<i>Stages</i>	—	—	—
93		<i>Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'enquêtes</i>	2.000	2.000	697, ---
		<i>TOTAL DU CHAPITRE IX</i>	447.000	422.000	377.945, --
		<i>CHAPITRE X</i>			
100		<i>Publications</i>	5.000	26.000	19.270, --
101		<i>Journal officiel</i>	165.000	160.000	149.635, ---
		<i>TOTAL DU CHAPITRE X</i>	170.000	186.000	168.905, ---
		<i>CHAPITRE XI</i>			
110		<i>Secours extraordinaires</i>	3.600	3.600	180, --
111		<i>Foyers et cercles de personnel</i>	3.000	2.300	2.300, ---
112		<i>Mess et cantines</i>	5.500	5.000	427, --
113		<i>Dispensaires</i>	9.000	7.000	6.000, --
114		<i>Autres interventions</i>	5.000	3.300	2.162, ---
		<i>TOTAL DU CHAPITRE XI</i>	26.100	21.200	11.069, ---

CHAPITRE IX — FRAIS DE RÉUNIONS, CONVOCATIONS, STAGES

CHAPITRE X — DÉPENSES DE PUBLICATIONS ET DE VULGARISATION

CHAPITRE XI — DÉPENSES DE SERVICE SOCIAL

Art.	Postes	Commentaires
90		Les crédits de l'article 90 sont destinés à couvrir les frais exposés par les délégations à l'occasion des réunions du Conseil et de ses organes d'après la réglementation en vigueur au Conseil de la C.E.E. et de la C.E.E.A.
100		Une grande partie des publications du Conseil pouvant être réalisée par les services mêmes du secrétariat, il en résulte que les crédits de l'article 100 peuvent être réduits.
101		Le crédit est destiné à couvrir les frais résultant des insertions du Conseil au <i>Journal officiel des Communautés européennes</i> . La quote-part du Conseil au produit de la vente des exemplaires du <i>Journal officiel</i> est reprise à l'article 31 de l'état des recettes et évalué à 21.000 U.C. contre 15.000 U.C. en 1966.
110		Le crédit est appelé à couvrir les interventions en faveur d'agents qui viendraient à se trouver dans une situation particulièrement difficile (art. 76 des statuts).
111		Le crédit est destiné à encourager et à soutenir financièrement toute initiative de nature à promouvoir les relations sociales entre les agents.
112		Le crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes d'entretien.
113		Le crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement du dispensaire ainsi que les frais relatifs aux examens médicaux lors du recrutement (art. 28 des statuts) et les frais relatifs au contrôle médical annuel de tous les agents (art. 59, alinéa 4 des statuts) (examens spéciaux).
114		Ce crédit est destiné notamment à couvrir l'intervention dans les dépenses résultant de l'aide aux familles et de l'encouragement aux activités culturelles et sportives.

CONSEIL

CHAPITRE XII — DÉPENSES DE PREMIÈRE INSTALLATION ET D'ÉQUIPEMENT

CHAPITRE XVIII — DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
		<i>CHAPITRE XII</i>			
120		<i>Machines de bureau</i>	2.600	3.400	3.004,—
121		<i>Mobilier</i>	23.400	11.400	41.186,—
122		<i>Matériel et installations techniques</i>	6.400	9.300	30.772,—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE XII</i>	32.400	24.100	74.962,—
		<i>CHAPITRE XVIII</i>			
180		<i>Dépenses non spécialement prévues</i>	20.000	20.000	—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE XVIII</i>	20.000	20.000	—
		Total du titre II	1.950.400	1.801.500	1.708.873

CHAPITRE XII — DÉPENSES DE PREMIÈRE INSTALLATION ET D'ÉQUIPEMENT

CHAPITRE XVIII — DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES

Art.	Postes	Commentaires	
120		Le crédit prévu est destiné à l'achat de : -- 10 machines à écrire électriques standard	U.C. 2.600
121		<ul style="list-style-type: none"> -- 80 armoires -- Aménagement complémentaire des caves pour les archives et le service de documentation -- Mobilier pour l'atelier de reproduction de documents -- Classeurs -- Postes de travail pour les agents nouvellement recrutés -- Installation d'un bureau à mettre à la disposition des délégations des pays associés à l'occasion des sessions des conseils et comités d'association ainsi que des personnalités reçues par le président du Conseil 	<ul style="list-style-type: none"> 4.000 8.500 1.000 2.000 3.900 4.000
122		<ul style="list-style-type: none"> -- Équipement complémentaire de l'atelier offset -- Extension des appareillages de l'installation téléphonique -- Chariots pour le transport du matériel et des documents 	<ul style="list-style-type: none"> 5.000 1.000 400
		Total	23.400
		Total	6.400

CONSEIL

TITRE III
DÉPENSES COMMUNES A PLUSIEURS COMMUNAUTÉS
OU INSTITUTIONS

CHAPITRE XIX — COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

CHAPITRE XX — COMMISSION DE CONTRÔLE

CHAPITRE XXV — AUTRES DÉPENSES COMMUNES

CHAPITRE XXVI — COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA G.E.C.A.

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1968	Dépenses 1965
190		<i>CHAPITRE XIX</i>			
		<i>Comité économique et social</i>	1.320.065	1.172.130	1.003.212,—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE XIX</i>	1.320.065	1.172.130	1.003.212,—
200		<i>CHAPITRE XX</i>			
		<i>Commission de contrôle</i>	197.142	173.550	142.453,—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE XX</i>	197.142	173.550	142.453,—
253		<i>CHAPITRE XXV</i>			
		<i>Participation des Conseils aux dépenses d'autres institutions</i>			
	2531	Service des interprètes de la Commission de la C.E.E. et de la Haute Autorité de la C.E.C.A.	374.000	374.000	291.580,—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE XXV</i>	374.000	374.000	291.580,—
260		<i>CHAPITRE XXVI</i>			
		<i>Commissaire aux comptes de la C.E.C.A.</i>	74.000	72.250	63.432,—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE XXVI</i>	74.000	72.250	63.432,—

TITRE III
DÉPENSES COMMUNES A PLUSIEURS COMMUNAUTÉS
OU INSTITUTIONS

CHAPITRE XIX — COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

CHAPITRE XX — COMMISSION DE CONTRÔLE

CHAPITRE XXV — AUTRES DÉPENSES COMMUNES

CHAPITRE XXVI — COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA C.E.C.A.

Art.	Postes	Commentaires
190		L'état de dépenses du Comité économique et social fait l'objet de l'annexe I de la présente section. Les dépenses sont réparties par fractions égales entre la C.E.E. et la C.E.E.A.
200		L'état de dépenses de la commission de contrôle fait l'objet de l'annexe II de la présente section. Les dépenses sont réparties par fractions égales entre la C.E.E. et la C.E.E.A.
253	2531	Le crédit est destiné à couvrir le paiement à la Commission de la C.E.E. et à la Haute Autorité de la C.E.C.A. d'un forfait de, respectivement, 50 U.C. et 54 U.C. par journée d'interprétation.
260		Les dépenses du commissaire aux comptes de la C.E.C.A. sont portées exclusivement à charge de cette Communauté.

CONSEIL

CHAPITRE XXVII — CONTRIBUTION DE LA C.E.E. AU FONCTIONNEMENT DU SECRÉTARIAT
DES E.A.M.A.

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
270		<i>CHAPITRE XXVII</i>			
		<i>Contribution de la C.E.E. au fonctionnement du secrétariat des E.A.M.A.</i>	10.000	10.000	20.519,—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE XXVII</i>	10.000	10.000	20.519,—
		Total du titre III	1.975.207	1.801.930	1.521.196,—
		TOTAL GÉNÉRAL	8.202.607	7.319.050	6.346.803,—

CHAPITRE XXVII — CONTRIBUTION DE LA G.E.E. AU FONCTIONNEMENT DU SECRÉTARIAT
DES E.A.M.A.

Art.	Postes	Commentaires

SECTION II - CONSEILS

Catégorie et grade	CONSEILS		Comité économique et social	Commission de contrôle	Commissariat aux comptes
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois permanents	Emplois permanents
H.C.	1				
A 1	5	-	1	-	-
A 2	7 (a)	-	-	-	-
A 3	16 (b)	-	3	1	1
A 4	20	-	1	2	-
A 5	13	-	6 (c)	2	-
A 6	16	-	4	-	-
A 7	15	2	4	-	-
A 8	-	-	-	-	-
Total :	92	2	19	5	1
B 1	10	-	1	3	1
B 2	13	-	3	2	2
B 3	19	-	4	1	-
B 4	2	-	5	-	-
B 5	2	-	1	-	-
Total :	46	-	14	6	3
C 1	48	-	4	1	1
C 2	71	2	9	1	-
C 3	105	4	19 (c)	-	-
C 4	18	2	9	1	-
C 5	10	-	4	-	-
Total :	252	8	46	3	1
D 1	6	-	4	-	-
D 2	12	2	4	-	-
D 3	17	3	3	-	-
D 4	-	-	-	-	-
Total :	36	5	11	-	-
LA 3	1	-	-	-	-
LA 4	5	-	1	-	-
LA 4)	8	-	-	-	-
LA 5)	19	1	4	-	-
LA 5)	13	1	-	-	-
LA 6)	27	-	6	-	-
LA 7	20	-	8	-	-
LA 8	-	-	1	-	-
Total :	93	2	20	-	-
TOTAL GENERAL	520	17	110	14	5

(a) dont trois agents de grade A 1 à titre personnel

(b) dont un agent de grade A 2 à titre personnel

(c) dont un emploi affecté au secrétariat du président

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

ETAT PREVISIONNEL DE LA COUR DE JUSTICE
DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 1967

PREVISIONS DES RECETTES PROPRES
POUR L'EXERCICE 1967

Chap.	Art.	Nature des recettes	U.C.			
			Total	Répartition		
				C.E.C.A.	C.E.E.	C.E.E.A.
II		<u>Produit de l'impôt et contribution du personnel au financement du régime de pension</u>				
	20	Produit de l'impôt	54 000,--	18 000,--	18 000,--	18 000,--
	21	Contribution du personnel au financement du régime de pension	18 000,--	6 000,--	6 000,--	6 000,--
III		<u>Autres recettes</u>				
	30	Intérêts bancaires	1 800,--	600,--	600,--	600,--
	31	Vente de publications et d'imprimés	9 000,--	3 000,--	3 000,--	3 000,--
	33	Recettes diverses	600,--	200,--	200,--	200,--
IV		<u>Produit de la vente de biens patrimoniaux</u>				
	40	Vente de mobilier et de matériel	300,--	100,--	100,--	100,--
		<u>TOTAL GENERAL</u>	83 700,--	27 900,--	27 900,--	27 900,--

CONTRIBUTION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
AU FINANCEMENT DES DÉPENSES DE LA COUR DE JUSTICE
POUR L'EXERCICE 1967

Chapitres	Nature des dépenses	U.C.			
		Total	Répartition		
			C.E.C.A.	C.E.E.	C.E.E.A.
I à XXVI	Dépenses communes	1 682 170,--	560 723,--	560 724,--	560 723,--
XXX	Dépenses exclusivement à charge de la C.E.C.A.	37 600,--	37 600,--	-	-
XXXI	Dépenses exclusivement à charge de la C.E.E.A.	4 000,--	-	-	4 000,--
XXXII	Dépenses exclusivement à charge de la C.E.E.	10 000,--	-	10 000,--	-
	<u>Total</u>	1 733 770,--	598 323,--	570 724,--	564 723,--
	Recettes propres	- 83 700,--	-27 900,--	-27 900,--	-27 900,--
	<u>Contribution à recevoir</u>	1 650 070,--	570 423,--	542 824,--	536 823,--

RECAPITULATION GENERALE
DES CREDITS (1967 et 1966) ET DES DEPENSES (1965)

Titres Chapitres	Nature des dépenses	U.C.		
		Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
<u>TITRE I</u>	<u>REMUNERATIONS : INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS</u>			
CHAP. I	Membres de la Cour	307 500,--	288 860,--	287 405,--
CHAP. II	Personnel	1 016 660,--	888 500,--	742 231,04
CHAP. III	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	28 600,--	30 760,--	21 294,74
	<u>TOTAL DU TITRE I</u>	<u>1 352 760,--</u>	<u>1 208 120,--</u>	<u>1 050 930,78</u>
<u>TITRE II</u>	<u>IMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</u>			
CHAP. IV	Immeubles	56 700,--	53 700,--	42 007,80
CHAP. V	Mobilier, matériel, installations techniques : entretien et renouvellement	41 600,--	38 500,--	28 562,14
CHAP. VI	Dépenses courantes de fonctionnement	73 800,--	68 600,--	62 411,72
CHAP. VII	Dépenses de représentation et pour réceptions	2 200,--	2 000,--	1 983,14
CHAP. VIII	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	14 420,--	13 720,--	10 658,04
CHAP. IX	Frais de réunions, convocations, stages	12 740,--	3 740,--	1 461,98
CHAP. X	Dépenses de publications et de vulgarisation	85 000,--	79 000,--	81 262,16
CHAP. XI	Dépenses de service social	9 350,--	6 200,--	4 378,96
CHAP. XII	Dépenses de première installation et d'équipement	15 600,--	7 000,--	5 770,24
CHAP. XIII	Dépenses d'investissement immobilier	p.m.	p.m.	-
CHAP. XVIII	Dépenses non spécialement prévues	8 000,--	8 000,--	-
	<u>TOTAL DU TITRE II</u>	<u>319 410,--</u>	<u>280 460,--</u>	<u>238 496,18</u>

RECAPITULATION GENERALE
DES CREDITS (1967 et 1966) ET DES DEPENSES (1965)
 (suite)

Titres Chapitres	Nature des dépenses	U.C.		
		Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
<u>TITRE III</u>	<u>DEPENSES COMMUNES A PLUSIEURS COMMUNAU- TES OU INSTITUTIONS</u>			
CHAP. XX	Commission de contrôle	p.m.	p.m.	-
CHAP. XXV	Autres dépenses communes	p.m.	p.m.	-
CHAP. XXVI	Dépenses fonctionnelles de la Cour de justice	10 000,--	10 000,--	14,34
	<u>TOTAL DU TITRE III</u>	10 000,--	10 000,--	14,34
	<u>TOTAL GENERAL DES DEPENSES A CHARGE DES TROIS COMMUNAUTES</u>	1 682 170,--	1 498 580,--	1 289 441,30
CHAP. XXX	Dépenses à la charge exclusive de la C.E.C.A.	37 600,--	42 000,--	34 432,--
CHAP. XXXI	Dépenses à la charge exclusive de la C.E.E.A.	4 000,--	4 000,--	-
CHAP. XXXII	Dépenses à la charge exclusive de la C.E.E.	10 000,--	10 000,--	-
	<u>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</u>	1 733 770,--	1 554 580,--	1 323 873,30

TITRE IREMUNERATIONS : INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN
FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONSCHAPITRE I - MEMBRES DE LA COUR

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
10		<u>Traitements : indemnités et allocations liées aux traitements</u>			
	101	Traitements de base	189 000,--	177 000,--	176 593,38
	102	Indemnités de résidence	30 600,--	28 600,--	28 529,28
	103	Allocations familiales	14 400,--	14 400,--	12 472,56
	104	Allocations scolaires	2 000,--	2 000,--	1 300,--
	105	Indemnités de représentation et de présidence de Chambre	30 000,--	28 140,--	28 128,--
		<u>Total de l'article 10</u>	266 000,--	250 140,--	247 023,22
11		<u>Couverture des risques d'accident et de maladie</u>	4 700,--	4 120,--	3 297,20

TITRE IREMUNERATIONS : INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN
FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONSCHAPITRE I - MEMBRES DE LA COUR

Art.	Postes	Commentaires								
10		Les traitements et indemnités des membres de la Cour sont prévus pour l'exercice 1967 suivant la composition actuelle de la Cour.								
11		<p>Le crédit se répartit comme suit :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;"></td> <td style="text-align: right; width: 20%;"><u>U.C.</u></td> </tr> <tr> <td>- assurance maladie le crédit a été calculé sur la base du nouveau plafond de 29,-- U.C. majoré du coefficient correcteur, soit de 6 %, que les membres de la Cour ont accepté de payer dans les mêmes conditions que le personnel en vue de contribuer à l'équilibre de la caisse</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">3 800,--</td> </tr> <tr> <td>- assurance accidents</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;"><u>900,--</u></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total</td> <td style="text-align: right;">4 700,--</td> </tr> </table>		<u>U.C.</u>	- assurance maladie le crédit a été calculé sur la base du nouveau plafond de 29,-- U.C. majoré du coefficient correcteur, soit de 6 %, que les membres de la Cour ont accepté de payer dans les mêmes conditions que le personnel en vue de contribuer à l'équilibre de la caisse	3 800,--	- assurance accidents	<u>900,--</u>	Total	4 700,--
	<u>U.C.</u>									
- assurance maladie le crédit a été calculé sur la base du nouveau plafond de 29,-- U.C. majoré du coefficient correcteur, soit de 6 %, que les membres de la Cour ont accepté de payer dans les mêmes conditions que le personnel en vue de contribuer à l'équilibre de la caisse	3 800,--									
- assurance accidents	<u>900,--</u>									
Total	4 700,--									

CHAPITRE I

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
12		<u>Indemnités transitoires</u>	9 800,--	11 000,--	23 673,56
13		<u>Pensions</u>	27 000,--	23 600,--	13 411,02
		<u>TOTAL DU CHAPITRE I</u>	307 500,--	288 860,--	287 405,--

MEMBRES DE LA COUR
(suite)

Art.	Postes	Commentaires
12		L'indemnité transitoire est due à un ancien membre d'après les modifications intervenues dans la composition de la Cour
13		Pension due à quatre anciens membres de la Cour

CHAPITRE II

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
20		<u>Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs</u>			
	201	Traitements de base	618 440,--	609 860,--	507 660,10

PERSONNEL

Art.	Postes	Commentaires
20	201	<p>Les crédits ont été calculés sur la base d'un effectif de 107 agents en suivant la répartition par catégorie et grade, figurant dans le tableau des effectifs.</p> <p>Ce tableau des effectifs prévoit par rapport à celui de 1966, 1 nouvel emploi.</p> <p>L'augmentation des crédits se justifie par l'accroissement du nombre d'emplois (crédits calculés pour une période de 7 mois seulement), par l'avancement d'échelons et par le fait que les nouveaux postes autorisés pour 1966 n'auront leur pleine répercussion financière qu'en 1967.</p>

CHAPITRE II

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
	202	Allocations familiales	60 240,--	53 800,--	45 238,86
	203	Indemnités de dépaysement	94 220,--	90 200,--	74 850,06
	204	Contribution au fonds de pension de la C.E.C.A.	53 000,--	53 000,--	49 462,--
	205	Coefficient correcteur	91 800,--	p.m.	12,06
	206	Indemnité forfaitaire temporaire	4 800,--	4 640,--	- (x)
		<u>Total de l'article 20</u>	922 500,--	811 500,--	677 223,08
20 bis		<u>Indemnités compensatrices</u>	700,--	700,--	699,12

(x) Les dépenses de 3 664,74 U.C. sont comprises dans le poste 201.

PERSONNEL
(suite)

Art.	Postes	Commentaires
	202	<p>Les crédits proposés comportent :</p> <p>a) au titre de l'allocation de chef de famille une dépense de 21 940,-- U.C.</p> <p>b) au titre de l'allocation pour enfants à charge une dépense de 28 500,-- U.C.</p> <p>c) au titre de l'allocation scolaire une dépense de 9 800,-- U.C.</p>
	203	<p>Cette indemnité calculée sur le traitement de base et les allocations familiales ne peut être inférieure à 40,-- U.C. par mois.</p>
	204	<p>Les crédits demandés ont été calculés sur la base de 15 % des traitements des fonctionnaires affiliés à la Caisse de pension de la C.E.C.A.</p>
	205	<p>Le coefficient correcteur est fixé à 112,5 %.</p>
	206	<p>Cette indemnité est accordée aux fonctionnaires de la catégorie C affectés à un emploi de sténodactylographe et de dactylographe. Les crédits ont été prévus pour 30 fonctionnaires.</p>
20 bis		<p>Les crédits représentent le montant des indemnités compensatrices prévues aux articles 95 et 97 du statut.</p>

CHAPITRE II

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
21		<u>Pensions</u>			
	211	Allocations de départ	-	-	-
	212	Pensions	p.m.	p.m.	-
		<u>Total de l'article 21</u>	p.m.	p.m.	-
22		<u>Couverture des risques de maladie et d'accident</u>			
	221	Couverture des risques de maladie	26 060,--	14 840,--	11 905,82
	222	Couverture des risques d'accident	3 400,--	3 200,--	2 573,50
		<u>Total de l'article 22</u>	29 460,--	18 040,--	14 479,32

PERSONNEL
(suite)

Art.	Postes	Commentaires
21	211	Conformément aux règlements no 5/63/C.E.E.A. et no 100/63/C.E.E. du 10 juillet 1963, la Cour a communiqué ses prévisions (36 000,-- U.C.) aux Commissions C.E.E. et C.E.E.A. et à la Haute Autorité de la C.E.C.A., qui paraîtront par tiers dans les états prévisionnels respectifs.
22	221	La contribution patronale au régime de maladie est maintenant calculée sur la base de 2,5 % du montant des traitements de base et des pensions augmentés du coefficient correcteur, soit de 12,5 %
	222	Crédits destinés à couvrir la quote-part de l'Institution contre les risques d'accidents du personnel.

CHAPITRE II

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
23		<u>Allocations et indemnités diverses</u>			
	231	Allocations à la naissance et en cas de décès	2 400,--	2 260,--	330,--
	232	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	5 600,--	5 600,--	3 962,34
		<u>Total de l'article 23</u>	8 000,--	7 860,--	4 292,34
24		<u>Autres agents</u> (auxiliaires, agents locaux, interprètes)	45 000,--	40 000,--	35 209,14
25		<u>Heures supplémentaires</u>	11 000,--	10 400,--	10 328,04
		<u>TOTAL DU CHAPITRE II</u>	1 016 660,--	888 500,--	742 231,04

PERSONNEL
(suite)

Art.	Postes	Commentaires
23	231	Les crédits ont été augmentés dans les mêmes proportions que les traitements.
	232	Les crédits sont appelés à couvrir le remboursement des frais de voyage des agents et des membres de leur famille du lieu d'affectation au lieu d'origine à l'occasion du congé annuel.
24		Les crédits de l'article 24 comprennent pour 4/5 la rémunération des interprètes fournis par la Haute Autorité et pour 1/5 la rémunération des autres agents. Les crédits ont été augmentés du coefficient correcteur, soit de 12,5 %.
25		Dans les heures supplémentaires payées au personnel des catégories C et D (secrétaires, personnel du service de reproduction, huissiers) est incluse l'indemnité forfaitaire accordée aux chauffeurs. L'augmentation résulte notamment de l'application du nouveau coefficient correcteur de 112,5 %.

CHAPITRE III

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépense 1965
30		<u>Frais de voyage</u>			
	301	Membres de la Cour	p.m.	p.m.	-
	302	Personnel	1 000,--	1 000,--	393,18
		<u>Total de l'article 30</u>	1 000,--	1 000,--	393,18

INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS,
A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

Art.	Postes	Commentaires
30		<p>Les crédits prévus audit chapitre sont appelés à couvrir les frais de voyage, indemnités d'installation, frais de déménagement et indemnités journalières temporaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - du personnel supplémentaire prévu au tableau des effectifs de 1967 - du personnel qui viendrait à cesser ses fonctions au cours de l'année 1967 (prévisions calculées pour 4 fonctionnaires) - du personnel appelé en remplacement d'agents ayant cessé leurs fonctions.
	301	Les crédits du chapitre XVIII "Dépenses non spécialement prévues" sont destinés à couvrir (après virement de crédit) toute dépense qui découlerait d'un éventuel changement dans la composition de la Cour.
	302	Crédits calculés sur la base d'une moyenne de 70,-- U.C. par voyage (les frais de voyage doivent être remboursés non seulement aux fonctionnaires, mais également aux membres de leur famille).

CHAPITRE III

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
31		<u>Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation</u>			
	311	Membres de la Cour	p.m.	p.m.	-
	312	Personnel	11 200,--	12 000,--	7 956,54
		<u>Total de l'article 31</u>	11 200,--	12 000,--	7 956,54
32		<u>Frais de déménagement</u>			
	321	Membres de la Cour	p.m.	p.m.	3 102,16
	322	Personnel	5 600,--	4 800,--	4 448,36
		<u>Total de l'article 32</u>	5 600,--	4 800,--	7 550,52
33		<u>Indemnités journalières temporaires</u>			
	331	Membres de la Cour	-	-	-
	332	Personnel	10 800,--	12 960,--	5 394,50
		<u>Total de l'article 33</u>	10 800,--	12 960,--	5 394,50
34		<u>Indemnités en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement</u>	p.m.	p.m.	-
		<u>TOTAL DU CHAPITRE III</u>	28 600,--	30 760,--	21 294,74
		<u>TOTAL DU TITRE I</u>	1 352 760,--	1 208 120,--	1 050 930,78

INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS,
A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS
(suite)

Art.	Postes	Commentaires
31	311	Voir commentaires du poste 301
	312	Les indemnités d'installation et de réinstallation s'élèvent à deux traitements de base mensuels pour les fonctionnaires qui ont la qualité de chef de famille et à un traitement de base mensuel pour les autres. Les crédits ont été calculés sur la base d'une dépense moyenne de 800,-- U.C.
32	321	Voir commentaires du poste 301
	322	Crédits calculés sur la base de 400,-- U.C. de frais moyens de déménagement
33	332	Les crédits sont calculés dans l'hypothèse que 10 agents reçoivent pendant neuf mois une indemnité journalière temporaire de 4,-- U.C.

TITRE IIIMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENTCHAPITRE IV - IMMEUBLES

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
40		<u>Loyers</u>	27 000,--	27 000,--	23 328,--
41		<u>Assurances</u>	500,--	500,--	446,40
42		<u>Eau, gaz, électricité, chauffage</u>	7 000,--	7 000,--	4 953,56
43		<u>Nettoyage et entretien</u>	17 200,--	14 200,--	11 588,14

TITRE IIIMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENTCHAPITRE IV - IMMEUBLES

Art.	Postes	Commentaires																
40		Le loyer de l'immeuble occupé actuellement par la Cour de justice s'élève à 24 000,-- U.C. Le montant mis à charge de la Commission des présidents a été fixé à 600,-- U.C.																
41		Crédits calculés sur la base des contrats intervenus avec les compagnies d'assurances au cours des années précédentes.																
42		<p>Ont été prévus :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="text-align: right; border-bottom: 1px solid black;">U.C.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- pour la consommation d'eau et de gaz</td> <td style="text-align: right;">600,--</td> </tr> <tr> <td>- pour la consommation d'électricité</td> <td style="text-align: right;">2 400,--</td> </tr> <tr> <td>- pour le chauffage</td> <td style="text-align: right; border-bottom: 1px solid black;">4 000,--</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total</td> <td style="text-align: right;">7 000,--</td> </tr> </tbody> </table>		U.C.	- pour la consommation d'eau et de gaz	600,--	- pour la consommation d'électricité	2 400,--	- pour le chauffage	4 000,--	Total	7 000,--						
	U.C.																	
- pour la consommation d'eau et de gaz	600,--																	
- pour la consommation d'électricité	2 400,--																	
- pour le chauffage	4 000,--																	
Total	7 000,--																	
43		<p>Ont été prévus :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>- nettoyage des locaux (salaire des femmes de charge et charges sociales)</td> <td style="text-align: right;">9 600,--</td> </tr> <tr> <td>- achat de produits d'entretien</td> <td style="text-align: right;">1 000,--</td> </tr> <tr> <td>- nettoyage des vitres (entreprise privée)</td> <td style="text-align: right;">1 000,--</td> </tr> <tr> <td>- lavage, blanchissage, nettoyage à sec (rideaux et essuie-mains)</td> <td style="text-align: right;">1 400,--</td> </tr> <tr> <td>- réparations et fournitures concernant le bâtiment (entretien chauffage, électricité, plomberie, etc.)</td> <td style="text-align: right;">1 400,--</td> </tr> <tr> <td>- entretien du chauffage, des ascenseurs et du monte-charge</td> <td style="text-align: right;">800,--</td> </tr> <tr> <td>- peinture des locaux : après huit années d'occupation plusieurs locaux doivent être repeints</td> <td style="text-align: right; border-bottom: 1px solid black;">2 000,--</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total</td> <td style="text-align: right;">17 200,--</td> </tr> </tbody> </table>	- nettoyage des locaux (salaire des femmes de charge et charges sociales)	9 600,--	- achat de produits d'entretien	1 000,--	- nettoyage des vitres (entreprise privée)	1 000,--	- lavage, blanchissage, nettoyage à sec (rideaux et essuie-mains)	1 400,--	- réparations et fournitures concernant le bâtiment (entretien chauffage, électricité, plomberie, etc.)	1 400,--	- entretien du chauffage, des ascenseurs et du monte-charge	800,--	- peinture des locaux : après huit années d'occupation plusieurs locaux doivent être repeints	2 000,--	Total	17 200,--
- nettoyage des locaux (salaire des femmes de charge et charges sociales)	9 600,--																	
- achat de produits d'entretien	1 000,--																	
- nettoyage des vitres (entreprise privée)	1 000,--																	
- lavage, blanchissage, nettoyage à sec (rideaux et essuie-mains)	1 400,--																	
- réparations et fournitures concernant le bâtiment (entretien chauffage, électricité, plomberie, etc.)	1 400,--																	
- entretien du chauffage, des ascenseurs et du monte-charge	800,--																	
- peinture des locaux : après huit années d'occupation plusieurs locaux doivent être repeints	2 000,--																	
Total	17 200,--																	
		L'augmentation couvre également la hausse des contrats d'entretien de nettoyage conclus avec les entreprises privées.																

CHAPITRE IV

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
44		<u>Aménagement des locaux</u>	3 000,--	3 000,--	185,64
45		<u>Autres dépenses courantes</u>	2 000,--	2 000,--	1 506,06
<u>TOTAL DU CHAPITRE IV</u>			56 700,--	53 700,--	42 007,80

IMMEUBLES
(suite)

Art.	Postes	
44		Le crédit est destiné à couvrir les travaux d'aménagement de certains bureaux.
45		Les crédits sont destinés à couvrir les frais de concierge (salaires et charges sociales) ainsi que les autres dépenses en matière d'immeubles et non spécialement prévues aux articles précédents telles que taxes de voirie, enlèvement d'ordures, pancartes, plaques de portes d'entrée, etc.

CHAPITRE V

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
50		<u>Machines de bureau :</u> Renouvellement	1 000,--	1 000,--	872,96
51		<u>Mobilier :</u> Renouvellement	600,--	600,--	-
52		<u>Matériel et installations techniques :</u> Renouvellement	1 000,--	600,--	-
53		<u>Matériel de transport :</u> Renouvellement	10 800,--	10 000,--	7 695,34
54		<u>Locations</u>			
	541	Machines de bureau	p.m.	p.m.	-
	542	Mobilier	p.m.	p.m.	-
	543	Matériel et installations techniques	4 600,--	4 000,--	3 200,92
	544	Matériel de transport	400,--	400,--	38,--
		<u>Total de l'article 54</u>	5 000,--	4 400,--	3 238,92

MOBILIER, MATERIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES :
ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT

Art.	Postes	Commentaires
50		<p>Les crédits sont appelés à couvrir les frais de remplacement de 4 machines à écrire.</p> <p>Le produit de la vente des machines usagées prévu à l'article 40 des prévisions de recettes est évalué à 160,-- U.C.</p>
51		<p>Crédits destinés au remplacement de mobilier détérioré dont la remise en état s'avère trop onéreuse.</p>
52		<p>Crédits destinés à couvrir les frais de remplacement d'une machine de reproduction.</p>
53		<p>Il est prévu le renouvellement de 3 voitures qui auront parcouru environ 100 000 km.</p> <p>Le prix d'achat moyen par voiture s'établit à environ 4 000,-- U.C.</p> <p>Il faut tenir compte également de la vente des anciens véhicules pour un prix moyen de vente d'environ 400,-- U.C. imputé en déduction des dépenses.</p>
54		
	543	<p>Les crédits sont destinés à couvrir les frais de location de l'installation téléphonique et d'une machine à photocopier.</p> <p>L'augmentation des crédits résulte d'une part de l'extension complémentaire de l'installation et d'autre part d'une hausse des tarifs de location.</p>
	544	<p>Crédit estimatif.</p>

CHAPITRE V

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
55		<u>Entretien, utilisation et réparation</u>			
	551	Machines de bureau	3 000,--	2 700,--	2 232,08
	552	Mobilier	600,--	600,--	184,92
	553	Matériel et installations techniques	1 800,--	1 600,--	1 139,62
	554	Matériel de transport	17 800,--	17 000,--	13 198,30
		<u>Total de l'article 55</u>	23 200,--	21 900,--	16 754,92
		<u>TOTAL DU CHAPITRE V</u>	41 600,--	38 500,--	28 562,14

MOBILIER, MATERIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES :
ENTRETIEN ET RENOUELEMENT
 (suite)

Art.	Postes	Commentaires
55	551	<p>Les crédits sont destinés à couvrir les contrats d'entretien et les réparations de l'ensemble de nos machines de bureau (machines à écrire, à calculer, dictaphones).</p> <p>L'augmentation des crédits correspond à la hausse des prix des contrats.</p>
	552	Crédit estimatif.
	553	<p>Les crédits sont destinés à couvrir l'entretien du matériel technique : les appareils de reproduction, l'installation téléphonique, les installations d'interprétation et la machine comptable.</p> <p>L'accroissement des dépenses résulte de l'augmentation des tarifs et contrats.</p>
	554	<p>Les crédits sont destinés à couvrir les frais d'entretien, de réparation, de garage et d'assurances pour 11 voitures.</p> <p>Les crédits ont dû être augmentés afin de tenir compte de l'augmentation des contrats d'assurances.</p>

CHAPITRE VI

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
60		<u>Papeterie et fournitures</u>			
	601	Papeterie et fournitures	22 000,--	20 800,--	19 694,28
	602	Abonnements, journaux, périodiques	6 600,--	6 600,--	4 854,68
	603	Frais de bibliothèque	14 000,--	12 400,--	13 226,68
		<u>Total de l'article 60</u>	42 600,--	39 800,--	37 775,64

DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Postes	Commentaires
60	601 602 603	<p>Le crédit a été calculé sur la base des dépenses du 1er semestre 1966.</p> <p>L'augmentation de 1 200,-- U.C. résulte :</p> <ul style="list-style-type: none">- de l'activité accrue des services et notamment de l'atelier de reproduction- de la hausse des prix du papier et autres fournitures de bureau. <p>Les crédits couvrent les abonnements à différents quotidiens, périodiques et publications.</p> <p>Les raisons de l'augmentation sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) augmentation du prix des livresb) le nombre croissant de publications juridiques pouvant intéresser la Courc) les crédits couvrent également les frais de reliures et les frais accessoires.

CHAPITRE VI

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
61		<u>Affranchissement, télécommunications et frais de port</u>			
	611	Affranchissement et frais de port	4 400,--	4 400,--	2 522,36
	612	Téléphone, télégraphe, télex	8 000,--	8 000,--	5 669,18
		<u>Total de l'article 61</u>	12 400,--	12 400,--	8 191,54
62		<u>Dépenses diverses de fonctionnement</u>			
	621	Frais divers de recrutement du personnel	4 000,--	3 000,--	4 952,14
	622	Frais bancaires	100,--	100,--	1,26
	623	Frais de justice	-	-	-
	624	Travaux de traduction, de dactylographie et autres travaux analogues à confier à l'extérieur	8 000,--	8 000,--	6 759,--
	625	Tenues de service	4 000,--	4 000,--	3 155,44

DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT
(suite)

Art.	Postes	Commentaires
61		Une reconduction des crédits de cet article est nécessaire pour tenir compte des augmentations déjà constatées depuis le 1er janvier 1966.
62		<p data-bbox="201 887 1304 958">621 Crédits destinés à couvrir les frais relatifs à l'organisation de concours pour les postes à pourvoir (annonces et frais de convocation). Par suite des difficultés de recrutement une augmentation des crédits s'avère indispensable.</p> <p data-bbox="201 981 1304 1030">622 Commissions, agios et frais divers éventuels, les intérêts de banque, évalués à 1 800,-- U.C. sont repris à l'état des recettes.</p> <p data-bbox="201 1099 1226 1149">624 Crédits destinés à couvrir les travaux de traduction confiés aux experts-linguistes correspondants.</p> <p data-bbox="201 1196 1304 1301">625 Il est prévu de renouveler : - les tenues de service pour les huissiers audienciers, huissiers et chauffeurs - l'équipement de travail pour le personnel de la reproduction et les chauffeurs.</p>

CHAPITRE VI

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
	626	Frais divers de réunions internes	700,--	500,--	486,96
	627	Déménagement de services	200,--	200,--	102,80
	628	Cours de langues	1 200,--	p.m.	565,--
	629	Menues dépenses	600,--	600,--	421,94
		<u>Total de l'article 62</u>	18 800,--	16 400,--	16 444,54
		<u>TOTAL DU CHAPITRE VI</u>	73 800,--	68 600,--	62 411,72

DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT
(suite)

Art.	Postes	Commentaires
	626	Fournitures diverses pour réunions.
	627	Déménagements nécessités par les besoins des services.
	628	Le nouveau crédit représente la contribution forfaitaire de la Cour au financement des cours de langues et de formation organisés par la Haute Autorité (forfait de 20,-- U.C. par participant).
	629	Autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues aux articles précédents.

CHAPITRE VII

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
70		<u>Frais de réception et de représentation</u>			
	701	Indemnités forfaitaires de fonctions	p.m.	p.m.	-
	702	Frais de réception et de représentation	2 200,--	2 000,--	1 983,14
		<u>Total de l'article 70</u>	2 200,--	2 000,--	1 983,14
		<u>TOTAL DU CHAPITRE VII</u>	2 200,--	2 000,--	1 983,14

DEPENSES DE REPRESENTATION ET POUR RECEPTIONS

Art.	Postes	Commentaires
70		Une légère augmentation est demandée afin de tenir compte de la hausse de prix intervenue dans ce secteur.

CHAPITRE VIII

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
80		<u>Frais de mission et de déplacement</u>			
	801	Membres de la Cour	6 000,--	6 000,--	2 319,56
	802	Personnel	7 700,--	7 000,--	7 618,48
	803	Indemnités forfaitaires de déplacement	720,--	720,--	720,--
	804	Equipements spéciaux pour mission	-	-	-
		<u>Total de l'article 80</u>	14 420,--	13 720,--	10 658,04
		<u>TOTAL DU CHAPITRE VIII</u>	14 420,--	13 720,--	10 658,04

DEPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DEPLACEMENTS

Art.	Postes	Commentaires
80	802	<p>Le crédit a été calculé sur la base des dépenses effectives de l'exercice 1965.</p> <p>L'augmentation résulte notamment de l'ajustement des indemnités de séjour à partir du 1er janvier 1965.</p>

CHAPITRE IX

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
90		<u>Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations en général - Comités</u>			
	901	Réunions et convocations en général	1 240,--	1 240,--	-
	902	Comités	p.m.	p.m.	-
		<u>Total de l'article 90</u>	1 240,--	1 240,--	-
91		<u>Conférences et congrès</u>	7 000,--	2 000,--	1 461,98
92		<u>Stages</u>	4 000,--	p.m.	-
93		<u>Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'enquêtes</u>	500,--	500,--	-
		<u>TOTAL DU CHAPITRE IX</u>	12 740,--	3 740,--	1 461,98

FRAIS DE REUNIONS, CONVOCATIONS, STAGES

Art.	Postes	Commentaires
91		Le développement du travail spécifique de la Cour demande d'avoir des contacts, notamment des réunions, avec les instances nationales compétentes.
92		Vu les difficultés de recrutement d'experts-linguistes, il est prévu d'organiser au service linguistique des stages de formation d'une durée de 3 à 6 mois pour les étudiants sortant ou fréquentant des facultés ou des écoles spécialisées. Ces stagiaires, environ un par langue, bénéficient du remboursement de leurs frais de déplacement à Luxembourg et d'une indemnité forfaitaire mensuelle (140,-- ou 180,-- U.C.).

CHAPITRE X

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
100		<u>Publications</u>	70 000,--	64 000,--	68 586,26
101		<u>Journal officiel</u>	15 000,--	15 000,--	12 675,90
102		<u>Dépenses de vulgarisation</u>	p.m.	p.m.	-
		<u>TOTAL DU CHAPITRE X</u>	85 000,--	79 000,--	81 262,16

DEPENSES DE PUBLICATIONS ET DE VULGARISATION

Art.	Postes	Commentaires
100		Par suite de l'activité accrue de la Cour de justice les crédits destinés à couvrir les dépenses de publication du 13ème volume du Recueil de la Jurisprudence et d'autres publications (bibliographies et ouvrages à caractère juridique) ont augmenté. Cette augmentation tient compte également d'une légère hausse des frais d'impression.
101		Les crédits sont destinés à couvrir les frais d'insertion au Journal officiel. Le produit de la vente des publications et du Journal officiel prévu à l'article 31 des prévisions des recettes est évalué à 9 000,-- U.C.

CHAPITRE XI

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
110		<u>Secours extraordinaires</u>	1 000,--	1 000,--	300,--
111		<u>Foyers et cercles de personnel</u>	1 000,-	400,--	-
112		<u>Mess et cantines</u>	3 400,--	3 400,--	2 886,52
113		<u>Dispensaires</u>	2 000,--	1 400,--	1 192,44
114		<u>Autres interventions</u>	1 950,--	p.m.	-
<u>TOTAL DU CHAPITRE XI</u>			9 350,--	6 200,--	4 378,96

DEPENSES DE SERVICE SOCIAL

Art.	Postes	Commentaires								
110		Le crédit est estimatif.								
111		Le crédit permet d'accorder une aide financière aux projets visant à favoriser les contacts sociaux entre les fonctionnaires.								
112		<p>Le crédit se décompose comme suit :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="text-align: right; border-bottom: 1px solid black;">U.C.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- salaire des 2 gérantes et charges sociales</td> <td style="text-align: right;">3 000,--</td> </tr> <tr> <td>- renouvellement et entretien du mobilier et du matériel</td> <td style="text-align: right;">400,--</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">3 400,--</td> </tr> </tbody> </table>		U.C.	- salaire des 2 gérantes et charges sociales	3 000,--	- renouvellement et entretien du mobilier et du matériel	400,--	Total	3 400,--
	U.C.									
- salaire des 2 gérantes et charges sociales	3 000,--									
- renouvellement et entretien du mobilier et du matériel	400,--									
Total	3 400,--									
113		<p>Le crédit est destiné à couvrir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les frais d'achat et de renouvellement d'une partie de matériel du dispensaire - les frais d'examen médical du personnel - l'acquisition de médicaments destinés au dispensaire - la quote-part au contrat passé avec le médecin-conseil - une participation aux frais d'une pouponnière pour les enfants des agents de la Cour. 								
114		Le crédit est destiné à couvrir les interventions de la Cour dans les dépenses résultant d'activités sociales, culturelles et sportives.								

CHAPITRE XII

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
120		<u>Machines de bureau</u>	1 600,--	1 000,--	678,--
121		<u>Mobilier</u>	4 000,--	4 000,--	3 921,90
122		<u>Matériel et installations techniques</u>	10 000,--	2 000,--	1 170,34
123		<u>Matériel de transport</u>	p.m.	p.m.	-
124		<u>Fonds de bibliothèques</u>	p.m.	p.m.	-
<u>TOTAL DU CHAPITRE XII</u>			15 600,--	7 000,--	5 770,24

DEPENSES DE PREMIERE INSTALLATION ET D'EQUIPEMENT

Art.	Postes	Commentaires
120		Le crédit prévu est destiné à l'achat de : - 2 machines à écrire - 2 dictaphones - 1 machine à calculer
121		Le crédit est destiné à l'achat de mobilier pour les nouveaux postes de travail. Une prévision est faite également pour l'achat de mobilier complémentaire destiné aux bureaux des membres de la Cour et des différents services.
122		Il est prévu d'acheter une assembleuse pour l'atelier de reproduction.

CHAPITRE XIII

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
130		<u>Acquisition d'immeubles</u>	p.m.	p.m.	-
131		<u>Construction d'immeubles</u>	p.m.	p.m.	-
<u>TOTAL DU CHAPITRE XIII</u>			p.m.	p.m.	-

DEPENSES D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Art.	Postes	Commentaires

CHAPITRE XVIII

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
180		<u>Dépenses non spécialement prévues</u>	8 000,--	8 000,--	-
		<u>TOTAL DU CHAPITRE XVIII</u>	8 000,--	8 000,--	-
		<u>TOTAL DU TITRE II</u>	319 410,--	280 460,--	238 496,18

DEPENSES NON SPECIALEMENT PREVUES

Art.	Postes	Commentaires
180		<p>Ce crédit est prévu en cas de changement dans la composition de la Cour et dans le cas d'une nomination de "rapporteurs-adjoints" (voir commentaires du chapitre III - postes 301, 311 et 321).</p> <p>L'année 1967 est une année où les mandats de 4 membres de la Cour viendront à l'échéance.</p>

TITRE IIIDEPENSES COMMUNES A PLUSIEURS COMMUNAUTES OU INSTITUTIONSCHAPITRE XX - COMMISSION DE CONTROLE

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépense 1965
200		<u>Commission de contrôle</u>	p.m.	p.m.	-
		<u>TOTAL DU CHAPITRE XX</u>	p.m.	p.m.	-

TITRE III

DEPENSES COMMUNES A PLUSIEURS COMMUNAUTES OU INSTITUTIONS

CHAPITRE XX - COMMISSION DE CONTROLE

Art.	Postes	Commentaires

CHAPITRE XXV

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
253		<u>Service d'interprétation</u>	p.m.	p.m.	-
		<u>TOTAL DU CHAPITRE XXV</u>	p.m.	p.m.	-

AUTRES DEPENSES COMMUNES

Art.	Postes	Commentaires
253		<p>Actuellement les interprètes sont mis à notre disposition par le Service d'interprétation de la Haute Autorité.</p> <p>Le crédit destiné à couvrir le paiement du forfait de 64,-- U.C., demandé par journée d'interprétation, est prévu à l'article 24 "Autres agents".</p>

CHAPITRE XXVI

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
260		<u>Frais judiciaires</u>	10 000,--	10 000,--	14,34
		<u>TOTAL DU CHAPITRE XXVI</u>	10 000,--	10 000,--	14,34
		<u>TOTAL DU TITRE III</u>	10 000,--	10 000,--	14,34
		<u>TOTAL GENERAL DES DEPENSES A CHARGE DES TROIS COMMUNAUTES</u>	1 682 170,--	1 498 580,--	1 289 441,30

DEPENSES FONCTIONNELLES DE LA COUR DE JUSTICE

Art.	Postes	Commentaires
260		<p>Il n'est pas possible de faire une évaluation précise du montant de cet article. Le crédit des exercices antérieurs doit toutefois être rétabli, afin de permettre le fonctionnement normal de la justice pour tous les cas d'admission à l'assistance judiciaire et pour tous les frais de témoins et d'experts, pour ceux des descentes sur les lieux et des commissions rogatoires, pour les honoraires d'avocats et d'autres frais, qui devront être mis éventuellement à la charge de la Cour.</p>

CHAPITRE XXX

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
300		<u>Commission des présidents</u>			
	3001	Dépenses du personnel	14 800,--	13 400,--	11 563,28
	3002	Indemnité de mise en disponibilité	5 800,--	11 600,--	11 563,68
	3003	Indemnité de réinstallation, frais de voyage et frais de déménagement	-	-	860,--
	3004	Frais généraux	5 000,--	5 000,--	3 504,44
	3005	Dépenses directement ordonnées par la Commission des présidents	4 000,--	4 000,--	940,60
		<u>Total de l'article 300</u>	29 600,--	34 000,--	28 432,--
301		<u>Dépenses concernant les membres sortants de la Cour C.E.C.A.</u>			
	3011	Indemnité transitoire	-	p.m.	-
	3012	Pensions	8 000,--	8 000,--	6 000,--
		<u>Total de l'article 301</u>	8 000,--	8 000,--	6 000,--

DEPENSES A LA CHARGE EXCLUSIVE DE LA C.E.C.A.

Art.	Postes	Commentaires
300	3001	Les crédits ont été augmentés de 10 % environ pour tenir compte de l'application du nouveau coefficient correcteur et de l'avancement d'échelon biennal.
	3002	Après deux ans de disponibilité, l'indemnité, allouée à un agent mis en disponibilité, est réduite de la moitié.
	3004	Le secrétariat de la Commission des présidents étant installé dans les locaux de la Cour de justice et utilisant certains de ses services, une quote-part de 5 % des frais généraux globaux est portée à la charge de la Commission des présidents.
301	3012	Pension pour un ancien membre de la Cour C.E.C.A.

CHAPITRE XXX

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
302		<u>Autres dépenses</u>	-	-	-
303		<u>Commissaire aux comptes de la C.E.C.A.</u>	p.m.	p.m.	-
304		<u>Frais de voyage et de séjour pour sessions et réunions de la C.E.C.A.</u>	p.m.	p.m.	-
<u>TOTAL DU CHAPITRE XXX</u>			37 600,--	42 000,--	34 432,--

DEPENSES A LA CHARGE EXCLUSIVE DE LA C.E.C.A.
(suite)

Art.	Postes	Commentaires

CHAPITRE XXXI

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
310		<u>Comité d'arbitrage prévu à l'article 18 du Traité C.E.E.A.</u>	4 000,--	4 000,--	-
		<u>TOTAL DU CHAPITRE XXXI</u>	4 000,--	4 000,--	-

DEPENSES A LA CHARGE EXCLUSIVE DE LA C.E.E.A.

Art.	Postes	Commentaires
310		Le crédit est destiné à couvrir les frais d'éventuelles réunions ainsi que les autres frais administratifs.

CHAPITRE XXXII

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1967	Crédits 1966	Dépenses 1965
320		<u>Cour arbitrale de l'Association de la C.E.E. et E.A.M.A.</u>			
	3201	Frais de voyage et de séjour des membres de la Cour arbitrale	6 000,--	6 000,--	-
	3202	Dépenses de fonctionnement	4 000,--	4 000,--	-
		<u>TOTAL DU CHAPITRE XXXII</u>	10 000,--	10 000,--	-
		<u>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</u>	1 677 170,--	1 554 580,--	1 323 873,30

DEPENSES A LA CHARGE EXCLUSIVE DE LA C.E.E.

Art.	Postes	Commentaires
320	3201	<p>Crédit évaluatif et calculé sur la base des dépenses effectuées à l'occasion d'une réunion préliminaire tenue en 1964. Conformément à l'article 25 de la "Décision no 3/64 arrêtant le Statut de la Cour arbitrale" et à l'article 3 du "Protocole no 6 relatif aux frais de fonctionnement des institutions de l'Association" les frais de voyage et de séjour des membres de la Cour arbitrale sont pris en charge par moitié par la C.E.E. et par moitié par les Etats associés.</p>
	3202	<p>Suivant l'article 3 du protocole susmentionné les dépenses afférentes au greffe de la Cour arbitrale, à l'instruction des différends et à l'organisation matérielle des audiences (local, personnel, interprétation et traduction etc.) sont supportées intégralement par la C.E.E.</p>

SECTION IV - COUR DE JUSTICE

Catégorie et grade	Emplois permanents
A 1	-
A 2	1
A 3	12 (a)
A 4	2
A 5	2
A 6	2
A 7	1
A 8	-
Total	20
B 1	2
B 2	4
B 3	10 (b)
B 4	6
B 5	-
Total	22
C 1	4
C 2	8
C 3	17
C 4	6
C 5	-
Total	35
D 1	14
D 2	-
D 3	1
D 4	-
Total	15
LA 3	1
LA 4	1
LA 4)	3 (c)
LA 5)	2
LA 5)	5
LA 6)	3
LA 7	-
LA 8	-
Total	15
TOTAL GENERAL	107

COMMISSION DES PRESIDENTS DE LA C.E.C.A.

Catégorie et grade	Emplois permanents
B 1	1
C 3	1
Total	2

- (a) Dont 3 fonctionnaires de grade A 2 à titre personnel.
 (b) Dont 4 fonctionnaires de grade B 2 à titre personnel.
 (c) Dont 1 fonctionnaire de grade LA 3 à titre personnel.

